

# Comment se construisent et évoluent les liens sociaux ?

## Objectifs d'apprentissage

- Comprendre et pouvoir illustrer la diversité des liens qui relient les individus au sein de différents groupes sociaux (familles, groupes de pairs, univers professionnel, associations, réseaux).
- Connaître les critères de construction des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS).
- Comprendre et savoir illustrer le processus d'individualisation ainsi que l'évolution des formes de solidarité en connaissant la distinction classique entre solidarité « mécanique » et solidarité « organique ».
- Comprendre comment les nouvelles sociabilités numériques contribuent au lien social.
- Comprendre comment différents facteurs (précarités, isolements, ségrégations, ruptures familiales) exposent les individus à l'affaiblissement ou à la rupture de liens sociaux.



COLLÈGE  
DE FRANCE  
— 1530 —

## Table des matières

Introduction.....	4
I. Processus d’individualisation et évolution des formes de la solidarité sociale .....	5
A. Division du travail et processus d’individualisation .....	5
1) <i>L’essor de l’individualisme menace-t-il la cohésion sociale ? La problématique de Durkheim.</i> 5	
2) <i>Le processus d’individualisation s’approfondit parallèlement au développement de la division du travail</i> .....	6
B. Solidarité mécanique et solidarité organique.....	9
1) <i>Division du travail et formes de la solidarité sociale</i> .....	9
<i>Tableau 1: Solidarité mécanique, solidarité organique et types de droit selon Durkheim.</i> .....	10
2) <i>Processus d’individualisation et solidarité sociale.</i> .....	11
<i>Complément pour le professeur</i> .....	13
<i>Formes anormales de la division du travail, individualisation et affaiblissement du lien social.</i> ....	13
II. La diversité des liens sociaux et leur imbrication .....	14
A. Des liens sociaux qui tendent à devenir plus nombreux et plus variés. ....	14
1) <i>Pourquoi dans les sociétés modernes les liens sociaux tendent-ils à devenir plus nombreux et plus variés ?</i> .....	14
2) <i>La variété des liens sociaux et leurs fondements.</i> .....	15
<i>Tableau 2: Les différents types de liens sociaux définis par Serge Paugam à partir des formes de protection et de reconnaissance.</i> .....	16
<i>Complément pour le professeur.</i> .....	16
<i>La reconnaissance à l’articulation de l’individualisation et du lien social</i> .....	16
3) <i>Le processus d’individualisation et la recomposition des liens familiaux</i> .....	18
<i>Schéma 1 :La solidarité entre trois générations : échanges de services et dons d’argent.</i> .....	19
<i>Tableau 3 : La diversité des ressources mises à la disposition des membres de la famille.</i> .....	19
<i>Graphique 1 : Aides reçues par quintile de niveau de vie</i> .....	20
B. Pluralité des groupes d’appartenance et sociabilités.....	21
1) <i>L’activité professionnelle crée du lien et étoffe le réseau de relations.</i> .....	21
<i>Graphique a : Indicateur synthétique de sociabilité, selon le statut matrimonial</i> .....	23
<i>Complément pour le professeur : La construction d’un indicateur de sociabilité.</i> .....	23
<i>Graphique b : Indicateur synthétique de sociabilité selon le nombre de personnes dans le logement</i> .....	24
<i>Graphique c: Indicateur synthétique de sociabilité selon le nombre d’enfants.</i> .....	24
2) <i>Groupes de pairs, associations et réseaux ou comment s’articulent positions et relations sociales.</i> .....	25
<i>Tableau 4 : Taux d’adhésion de 1983 à 2013 et évolution des rapports de risque selon les caractéristiques sociodémographiques des adhérents</i> .....	29
<i>Complément pour le professeur : L’entrecroisement des liens comme moyen de faire société.</i> ....	30
III. Lien social et nouvelles sociabilités numériques .....	32
A. Développement des réseaux sociaux numériques, évolution des sociabilités et effets sur les liens sociaux .....	32

1) Comment appréhender les effets des technologies de l'information et de la communication, des interfaces numériques et des médias sociaux sur la sociabilité ? .....	32
2) Comment saisir les effets de la sociabilité numérique sur les différents types de liens sociaux ? .....	35
<i>Complément pour le professeur : Variété des réseaux sociaux et diversité des sociabilités numériques.</i> .....	38
<i>Schéma 1: Les traits de l'identité en ligne.</i> .....	38
<i>Schéma 2 : Les quatre familles de relations en ligne.</i> .....	39
B. Liens numériques et lien social : individualisme et structure sociale .....	40
1) <i>Les sociabilités numériques modifient-elles l'individualisme et le lien social ?</i> .....	40
<i>Schéma 2 : Liens numériques et liens sociaux.</i> .....	41
<i>Tableau 5: Individualismes, réseaux numériques et lien social.</i> .....	42
2) <i>Liens numériques et prégnance des structures sociales.</i> .....	43
IV. Les professions et les catégories socioprofessionnelles (PCS) : construction et usages.....	45
A. Diversité des liens, diversité des groupes .....	45
B. La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles .....	46
<i>Tableau 6 : la nomenclature des PCS au niveau le plus agrégé.</i> .....	47
<i>PCS(2003).</i> .....	47
<i>Libellés des catégories.</i> .....	47
<i>Les informations nécessaires au codage de la profession.</i> .....	48
V. Les processus d'affaiblissement et de rupture des liens sociaux.....	49
A. Précarités et menaces sur les liens sociaux .....	49
B. La mise à l'épreuve des liens sociaux : ruptures familiales, isolements et ségrégations .....	50
<i>Tableau 7 : L'absence de relations avec ses parents (en vie) selon la PCS d'appartenance.</i> .....	51
<i>Tableau 8 : Profil des personnes en situation d'isolement relationnel, toutes choses égales par ailleurs.</i> .....	53
Annexes .....	56
Annexe 1 : Catégories socioprofessionnelles, positions et relations sociales. ....	56
1) <i>La nomenclature des PCS en débat.</i> .....	56
<i>Tableau 9 : Recomposition des clivages sociaux et mise en question des PCS.</i> .....	58
2) <i>Les PCS, un cadres d'analyse encore pertinent.</i> .....	58
Annexe 2 : De l'expérience de la déficience des liens sociaux aux formes inégales de l'intégration .....	60
1) <i>Des processus de délitement des liens sociaux : désaffiliation et disqualification sociale.</i> .....	60
<i>Tableau 10: La rupture des liens sociaux selon Serge Paugam.</i> .....	62
2) <i>L'imbrication des liens et la spirale de leur affaiblissement.</i> .....	62
<i>Tableau 11: Typologie des formes inégales de l'intégration.</i> .....	66
Bibliographie.....	67

## Introduction

La question de la formation et des transformations des liens sociaux est indissociable de la naissance de la sociologie. D'ailleurs, l'émergence de cette dernière, entre la fin du 19<sup>e</sup> et le début du 20<sup>e</sup> siècle, se produit précisément à un moment historique où l'interrogation sur les fondements du lien social revêt une gravité particulière. Sans doute n'y a-t-il rien de surprenant dans cette évolution conjointe des savoirs et de la société, puisque les premiers sont d'une manière ou d'une autre, une espèce de conscience de celle-ci<sup>1</sup>. Une conscience d'une espèce particulière toutefois car la sociologie revendique avec force la visée scientifique de son projet<sup>2</sup>. Bref, on ne peut véritablement interroger le lien social qu'à partir du moment où, dépouillé de toute nécessité naturelle, il ne va plus de soi. Autrement dit, de telles réflexions sont des témoignages tangibles des avancées du processus d'individualisation – foncièrement ambigu parce qu'à la fois émancipateur et destructeur –, et des mécanismes de fragmentation à l'œuvre dans la société hier comme aujourd'hui.

Or, les liens sociaux forment justement la trame des relations sociales qui permet de faire société. Ils contribuent à l'intégration sociale des individus et, c'est à travers eux, que s'exercent les différents modes de régulation. Cependant, il faut rappeler que si le délitement ou la rupture de ces liens affaiblit la cohésion sociale et menace de déstabiliser la société, parallèlement des liens trop forts qui enserreraient les individus et les empêcheraient d'accéder à une autonomie suffisante seraient probablement tout aussi problématiques.

Il faut donc porter attention à la manière dont les liens sociaux sont produits et à la façon dont ils évoluent, pour comprendre les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Ainsi, un individualisme dissolvant ou des chances de vie sociale trop inégales secrètent des égoïsmes qui nourrissent une indifférence vis-à-vis des autres. Dès lors, le creusement des inégalités et l'exacerbation des formes d'altérité, la pauvreté et la marginalité, minent les bases de la solidarité sociale. Il conviendra alors de partir des analyses forgées par la sociologie lorsqu'elle s'interrogeait sur le devenir de la solidarité sociale face à la montée de l'individualisme (1<sup>ère</sup> partie). Puis, de reprendre ses théories et ses concepts et de les mettre à l'épreuve des enjeux présents pour comprendre comment les liens sociaux se construisent aujourd'hui et la diversité des formes qu'ils peuvent emprunter (2<sup>e</sup> partie). Il faudra également réfléchir sur les effets de l'irruption des sociabilités numériques (3<sup>e</sup> partie). Enfin, après avoir présenté la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (4<sup>e</sup> partie), outil indispensable pour saisir l'importance des liens formés autour de l'emploi et dans le travail, il s'agira d'analyser les formes contemporaines de déstabilisation des liens sociaux (5<sup>e</sup> partie)

---

1 C'est ainsi que Durkheim l'entend dans l'un de ses premiers textes : Émile Durkheim, *La science sociale et l'action*, 1970, p. 109-110 (*Cours de science sociale, Leçon d'ouverture*, 1888).

2 Joly Marc, *La révolution sociologique. De la naissance d'un régime de pensée scientifique à la crise de la philosophie (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, La découverte, 2017.

## I. Processus d'individualisation et évolution des formes de la solidarité sociale

### A. Division du travail et processus d'individualisation

#### 1) L'essor de l'individualisme menace-t-il la cohésion sociale ? La problématique de Durkheim.

Le processus de modernisation des sociétés, initié à partir de la fin du 18<sup>e</sup> siècle par les révolutions démocratique et industrielle bouleverse frontalement au cours du siècle suivant l'ordre social traditionnel qui prévalait jusque-là<sup>3</sup>. De nouveaux rapports sociaux, économiques et politiques prennent progressivement forme sous l'effet d'un ensemble de dynamiques : Max Weber a analysé les processus de rationalisation et de sécularisation, tandis que Tocqueville a souligné la montée de l'égalisation des conditions et la démocratisation. A l'articulation de ces différents processus historiques, un individualisme de plus en plus affirmé prend place. Il accompagne les grandes transformations structurelles que l'on observe. L'exode rural et agricole, corrélatifs de l'industrialisation et de l'urbanisation, altèrent la société rurale traditionnelle qui liait étroitement les membres de la communauté locale. Parallèlement, la mobilité des hommes, tant spatiale que professionnelle, les échanges de biens et de services, mais aussi les communications et la circulation des idées – le télégraphe, le chemin de fer, la presse écrite, par exemple, jouent ici un rôle important<sup>4</sup> –, atteignent des proportions inédites. Les institutions traditionnelles sur lesquelles le lien social était fondé semblent alors vaciller sous la menace d'un individualisme grandissant comme Robert Nisbet<sup>5</sup> l'a souligné : « *l'histoire de l'ensemble du monde moderne semblait clairement s'orienter vers la rupture des liens unissant l'individu aux structures communautaires ou associatives (corporations, communautés villageoises, églises, castes ou rang) et, d'une façon générale vers la rupture des liens de type patriarcal* ». La vie sociale paraît désormais s'établir sur une société plus atomisée et une morale plus égoïste.

Pour certains, tel Herbert Spencer, cette évolution traduit une émancipation des individus qui, devenus plus libres, pourront désormais régler leurs relations, selon leur volonté, c'est-à-dire de manière plus souple, à travers les contrats qu'ils passeront. Pour d'autres, tel Ferdinand Tönnies, cette évolution scelle l'opposition polaire entre *communauté* et *société*<sup>6</sup>.

3 Hobsbawm Eric J., *L'Ere des révolutions 1789-1848*, Fayard, 1970.

4 Dans ses cours au collège de France, en 2018-2019 et 2019-2020, consacrés à la croissance économique, Philippe Aghion a souligné à plusieurs reprises les effets décisifs que la diffusion du savoir, la protection de la propriété intellectuelle et la concurrence que se livraient les différents pays européens ont eus sur le déclenchement de la révolution industrielle. <https://www.college-de-france.fr/site/philippe-aghion/course-2019-10-08-14h00.htm>

5 Nisbet Robert, *La tradition sociologique*, PUF, 1966, p. 63.

6 Tönnies Ferdinand, *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, [1887], PUF, 2010.

Tandis que la communauté consiste en un groupement fondé sur la proximité affective et spatiale – « *communauté de sang, de lieu et d'esprit* » qui préserve son unité –, la société est quant à elle caractérisée par l'individualisme de ses membres qui, détachés les uns des autres, privilégient dans leurs conduites des intérêts personnels aux effets dissolvants sur la cohésion sociale affaiblie par une compétition incessante. Ces analyses peinent à se déprendre d'un parti pris. La première exprime un optimisme peu compatible avec le paupérisme et la question sociale qui hantent le 19<sup>e</sup> siècle. La seconde trahit un pessimisme excessif que démentira la mise en place progressive d'un ensemble d'institutions – syndicales, coopératives, mutualistes, éducatives, associatives, etc., – qui apporteront plus de cohérence et de stabilité aux relations sociales. Ces approches ne semblent donc pas en mesure proposer une réflexion suffisamment rigoureuse et objective du problème. C'est justement à cette tâche que Durkheim va s'attaquer dans sa thèse de doctorat *De la division du travail social* qui sera publiée en 1893.

Son auteur, dès les premières lignes de l'ouvrage, formule sous forme d'énigme le problème qu'il se propose d'élucider : « *Quant à la question qui a été à l'origine de ce travail, c'est celle des rapports de la personnalité individuelle et de la solidarité sociale. Comment se fait-il que tout en devenant plus autonome, l'individu dépende plus étroitement de la société* »<sup>7</sup>. Le problème est en effet de taille, et semble nous enfermer dans une contradiction : l'individualisme ne signifie-t-il pas que l'individu se détache davantage de la société et qu'il s'émancipe de ses différentes tutelles, familiales, culturelles, politiques ou religieuses ? Comment pourrait-il alors être simultanément plus étroitement attaché à la société ?

Pour résoudre ce problème qui se présente sur le plan logique comme une aporie, Durkheim se livre à une analyse qui repose sur l'observation et l'examen des données empiriques tirées de la connaissance des sociétés contemporaines alors en voie de modernisation, ainsi que des sociétés du passé et des sociétés traditionnelles, encore épargnées par les mutations et auxquelles s'intéresse l'ethnologie dont les progrès, décisifs à partir de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, permettent une approche plus réflexive des sociétés, de leur culture et de leurs structures. Sa démarche heuristique est basée sur un travail de *comparaison méthodique* qui lui permet de dégager les mécanismes impliqués dans leur fonctionnement et leurs transformations.

## 2) *Le processus d'individualisation s'approfondit parallèlement au développement de la division du travail.*

Durkheim entame l'élucidation de cette énigme en prenant le parti de penser conjointement le processus d'individualisation et les transformations de la société puisque le premier ne saurait trouver ses ressorts ailleurs que dans la société elle-même<sup>8</sup> – aussi convient-il effectivement *d'expliquer le social par le social*<sup>9</sup>. En quoi l'individualisation consiste-t-elle ? Elle prend

7 Durkheim Emile, *De la division du travail social*, [1893], PUF, 1991, p, XLIII.

8 On ne saurait invoquer ici un quelconque déterminisme biologique, une cause génétique ou la réalisation d'une nature humaine déjà fixée.

9 Durkheim E., *Les règles de la méthode sociologique* [1895], PUF, 1983, p. 109.

la forme d'une différenciation croissante des individus les uns par rapport aux autres. La singularité de chacun s'accroît et la personnalité individuelle est de moins en moins absorbée dans la personnalité collective. Mais, cette différenciation individuelle n'est possible que si la société elle-même connaît une différenciation. Or, c'est bien une telle différenciation que les sociétés expérimentent à travers la division du travail. Donc, la différenciation des individus – leur individualisation – et la différenciation de la société sont nécessairement deux processus congruents. Ils sont alors, logiquement et concrètement, reliés l'un à l'autre par l'intermédiaire d'une socialisation elle-même de plus en plus différenciée<sup>10</sup>. En somme, division du travail, différenciation des individus et socialisation différenciée marchent de concert.

Comment Durkheim explique-t-il la différenciation à partir des progrès de la division du travail ? La comparaison des différentes sociétés et de leur évolution, le conduit à observer que les sociétés les plus anciennes ont une structure « *segmentaire* », c'est-à-dire qu'elles sont constituées par une association de clans et chacun d'eux rassemble tous les individus qui se reconnaissent descendants d'un même ancêtre. Ce type de groupement traduit la force de la consanguinité ou du lien de sang<sup>11</sup>. Les sociétés les plus traditionnelles se présentent ainsi comme « *formées par la répétition d'agrégats semblables entre eux* »<sup>12</sup>. Elles sont faiblement différenciées, leurs activités sociales sont peu variées et donnent lieu à une faible spécialisation des individus. Corrélativement, le niveau de différenciation individuelle de leurs membres est limité. Par conséquent, leur conscience individuelle se distingue faiblement de la conscience collective à laquelle elle reste étroitement subordonnée. Engagées dans le processus de division du travail, les sociétés éprouvent des formes de différenciation plus poussées, associées à une individualisation croissante liée à la spécialisation des activités sociales<sup>13</sup>. Mais, la différenciation, même si elle ne va pas sans poser de nombreux problèmes, ne vaut pas désagrégation de l'ensemble, dissolution du lien social et disparition de la société puisque celle-ci continue d'exister. Par conséquent, il faut admettre que différenciation et intégration ne sont pas opposées, mais associées et articulées l'une à l'autre.

Quel est le *primum movens* du processus de division du travail ? Durkheim considère que « *la division du travail progresse (...) d'autant plus qu'il y a plus d'individus qui sont suffisamment en contact pour pouvoir agir et réagir les uns sur les autres* »<sup>14</sup>. Le développement de la division du travail est donc fonction de la « densité morale et matérielle » des sociétés ainsi

---

10 Durkheim E., *Education et sociologie* [1922], PUF, 2013.

11 Marcel Mauss a expliqué que l'ascendance à l'ancêtre clanique était assurée par l'intermédiaire du nom, du blason ou du totem. Mauss Marcel, *Manuel d'ethnographique* [1926], Editions Payot, 1967.

12 Durkheim E., *De la division du travail social*, op. cit., p. 150

13 Pour une réflexion poussée sur la différenciation chez Durkheim en lien avec la question du talent, voir le cours au Collège de France de Pierre-Michel Menger : <https://www.college-de-france.fr/site/pierre-michel-menger/course-2018-03-23-10h00.htm> .

14 Ibid., p. 238.

que de leur « *volume* », c'est-à-dire de la taille de leur population. De ce point de vue, le processus de division du travail social relève fondamentalement d'une nécessité fonctionnelle – inhérente aux sociétés qui deviennent plus complexes –, et il accompagne logiquement le « *développement matériel et intellectuel des sociétés* »<sup>15</sup>. Mais, il ne s'y réduit pas. En effet, la fonction précédemment identifiée n'est possible que si la société conserve une certaine unité et un degré adéquat d'intégration. Sinon, la division du travail la morcellerait et entraînerait la séparation et la dispersion des parties qui la composent. Autrement dit, la division du travail produit concomitamment et nécessairement – au-delà de la division fonctionnelle des tâches et de la spécialisation –, de la solidarité. « *La division du travail – précise Durkheim – jouerait un rôle beaucoup plus important que celui qu'on lui attribue d'ordinaire. Elle ne servirait pas seulement à doter nos sociétés d'un luxe, enviable peut-être, mais superflu ; elle serait une condition de leur existence. C'est par elle, ou du moins c'est surtout par elle, que serait assurée leur cohésion ; c'est elle qui déterminerait les traits essentiels de leur constitution (...). Si telle est réellement la fonction de la division du travail, elle doit avoir un caractère moral, car les besoins d'ordre, d'harmonie, de solidarité sociale passent généralement pour être moraux* »<sup>16</sup>.

Or, c'est fondamentalement sous la forme de règles que la division du travail se manifeste puisqu'elle commande de nous spécialiser, nous force à répartir les tâches dans la conduite des diverses activités et à spécifier les différents rôles sociaux et professionnels. Elle possède donc bien une nature morale dans la mesure où la morale se compose principalement des règles de conduite admises à un moment donné dans une société particulière. Autrement dit, si d'un point de vue économique, la division du travail a nécessairement une raison d'être fonctionnelle et matérielle – organiser la coopération entre les agents et entre les groupes tout en coordonnant les différentes activités – elle exerce également une fonction morale inséparable de la précédente. Durkheim se propose alors de montrer, non pas simplement, comme on le croit bien souvent, que la division du travail produit de la solidarité dans notre société car « *c'est une vérité évidente, puisque la division du travail y est très développée* », mais de « *déterminer dans quelle mesure la solidarité qu'elle produit contribue à l'intégration générale de la société* »<sup>17</sup>. Les formes de solidarité peuvent donc être plus ou moins bien adaptées à la société.

---

15 Ibid., p. 12.

16 Ibid., p. 27.

17 Ibid., p. 28.



## B. Solidarité mécanique et solidarité organique

### 1) Division du travail et formes de la solidarité sociale.

Il convient alors d'emprunter, avec l'auteur de *De la division du travail social*, une perspective comparative afin d'évaluer si la solidarité générée par la division du travail produit effectivement de la cohésion sociale. Or, du point de vue de la solidarité sociale, deux types de société peuvent être distingués. D'une part, les sociétés traditionnelles, dans lesquelles la division du travail est limitée, connaissent une *solidarité mécanique* basée sur la similitude des individus. D'autre part, les sociétés modernes se distinguent par une division du travail très poussée et connaissent une *solidarité organique* fondée sur la complémentarité entre individus. « *La solidarité mécanique et la solidarité organique sont les reflets directs de types définis de structure sociale (respectivement segmentaire et différenciée)* »<sup>18</sup>.

Quelle est la pertinence de cette classification ? Pour la valider, Durkheim s'efforce de bâtir une démonstration rigoureuse, car la solidarité sociale ne se laisse pas enfermer dans un indicateur qui permettrait facilement de l'appréhender et de la mesurer. Il a besoin de données solides sur lesquelles étayer son raisonnement. C'est ainsi qu'il pense trouver dans le droit le matériau approprié. Le droit, en effet, rassemble les dispositions qui organisent la société et expriment sa morale. Il se matérialise à travers des règles de conduite sanctionnées qui traduisent le type de solidarité en vigueur. S'il est possible de relier chaque type de solidarité sociale à une forme de droit spécifique et observable, alors la classification est validée. C'est ce que montre effectivement Durkheim. Car, les sociétés à solidarité mécanique et à division du travail rudimentaire possèdent un droit essentiellement répressif, soucieux de punir tout ce qui heurte la conscience commune avec laquelle se confondent les consciences individuelles. En revanche, les sociétés à solidarité organique et à division du travail élaborée connaissent une extension croissante du droit restitutif ou coopératif. Celui-ci reflète à la fois la différenciation accrue des activités et l'individualisation.

Il veille à la pérennité du lien social en favorisant la coordination et en facilitant la réparation des infractions qui le menacent.

---

18 Smelser Neil, « Le lien problématique entre différenciation et intégration », in Besnard Philippe, Borlandi Massimo, Vogt Paul, *Division du travail et lien social. Durkheim un siècle après*, PUF, 1993, p. 264.

**Tableau 1:** Solidarité mécanique, solidarité organique et types de droit selon Durkheim.

	<b>Société à solidarité mécanique</b>	<b>Société à solidarité organique</b>
<b>Type de société.</b>	Société de taille plutôt réduite caractérisée par une forte homogénéité sociale et morale, la propriété y est souvent communautaire et les liens du sol et du sang y sont prépondérants.	« Densité et volume » de la société sont plus élevés. La division du travail approfondie s'appuie sur une spécialisation croissante des individus qui va de pair avec l'apparition d'activités sociales plus nombreuses et plus diversifiées qui participent en retour à la différenciation individuelle.
<b>Fondement du lien social.</b>	-Similitude (des individus et des fonctions exercées).	-Complémentarité (des individus et diversité des fonctions spécialisées qu'ils remplissent).
<b>Rapport conscience individuelle / conscience collective.</b>	-Place centrale de la <i>tradition</i> , de la religion et même des proverbes et dictons dont l'importance témoigne de l'unité des représentations collectives. Uniformité des pratiques et des croyances. Par conséquent, les consciences individuelles sont absorbées dans la conscience collective.	-Spécialisation des fonctions et différenciation individuelle vont de pair. L'approfondissement de la division du travail suppose que l'individu dispose d'une autonomie suffisante nécessaire à son adaptation. La conscience individuelle devient plus complexe et plus autonome vis-à-vis de la conscience collective.
<b>Degré d'individualisation</b>	-Faible.  « Dans les sociétés où cette solidarité est très développée, l'individu ne s'appartient pas, (...) c'est littéralement une chose dont dispose la société » (Durkheim E., De la division du travail social, [1893], PUF, 1991, p. 100).	-Elevé.  « Chacun a une sphère d'action qui lui est propre, par conséquent une personnalité (...). D'une part, chacun dépend d'autant plus étroitement de la société que le travail est plus divisé, et, d'autre part, l'activité de chacun est d'autant plus personnelle qu'elle est plus spécialisée » (Durkheim E., De la division du travail social, [1893], PUF, 1991, p. 101).

Type de droit	Droit répressif	Droit restitutif
	<p>Les consciences individuelles sont homogènes et le lien social repose sur leur identité. Donc, toute infraction qui les heurte, met en question la solidarité et suscite réprobation et sanction. Le droit répressif est essentiel pour les sociétés à solidarité mécanique.</p>	<p>Aux côtés du droit pénal, sans cesse plus réduit en proportion, s'ajoutent d'autres systèmes de règles juridiques rendus nécessaire par la division du travail et l'individualisation. Droit civil et commercial pour régler les relations sociales et économiques. Droit administratif et droit constitutionnel pour établir les rapports entre les individus et l'administration, ou entre gouvernés et gouvernants. Le droit restitutif vise à organiser la société, à prévenir et restaurer tout ce qui pourrait troubler la solidarité sociale.</p>

Ainsi, au fur et à mesure que l'individualisation s'accroît et que la solidarité organique se développe, le droit contractuel s'étend. En effet, si les échanges et les relations entre des individus plus autonomes, deviennent à la fois plus intenses et plus diversifiés, il est nécessaire de disposer d'un moyen, à la fois efficace et souple, pour les régler. Le contrat prend donc logiquement plus d'importance dans la vie sociale. Au cœur de la solidarité organique, la solidarité contractuelle revêt une place centrale et devient, comme l'écrit Durkheim, « *une des formes éminentes de la solidarité sociale* »

## 2) Processus d'individualisation et solidarité sociale.

Ayant établi le caractère moral de la division du travail source de solidarité sociale, et précisé le type de droit associé aux sociétés à solidarité organique, Durkheim peut alors considérer que le droit et la morale forment l'ensemble des liens « qui nous attachent les uns aux autres et à la société » et que la division du travail « *tend de plus en plus à devenir la condition essentielle de la solidarité sociale* ». <sup>19</sup>

Par conséquent, l'individualisation sans cesse plus poussée que génère le processus de division du travail n'implique en aucune façon une dissolution inéluctable du lien social. En effet, la spécialisation des agents sociaux dans des fonctions plus particulières accroît l'autonomie de chaque individu « *dans la mesure où il y a en lui quelque chose qui est à lui, à lui*

<sup>19</sup> Durkheim E., *De la division du travail social*, op. cit., pp. 394-395.

seul et qui l'individualise »<sup>20</sup>. L'individu développe alors sa singularité et dégage plus nettement sa conscience individuelle de la conscience collective. Il gagne, certes, en indépendance, mais seulement de ce point de vue-là. Car symétriquement, il prend également conscience de la force croissante de l'interdépendance entre individus. « Voilà, écrit Durkheim, ce qui fait la valeur morale de la division du travail, (...) par elle l'individu reprend conscience de son état de dépendance vis-à-vis de la société ; c'est d'elle que viennent les forces qui le retiennent et le contiennent »<sup>21</sup>. Aussi, Durkheim généralise-t-il le principe en n'hésitant pas à avancer que si « la seule puissance qui puisse servir de modérateur à l'égoïsme individuel est celle du groupe », alors « la seule qui puisse servir de modérateur à l'égoïsme des groupes est celle d'un autre groupe qui les embrasse »<sup>22</sup>. Dans le cadre de la société française que connaît Durkheim, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, cet « autre groupe qui les embrasse », c'est l'Etat-nation qui doit veiller à l'intérêt général, mais il peut aussi s'agir des groupes professionnels. L'intégration des individus à ces derniers et l'intégration de ces derniers dans la société qui englobe d'autres groupes (domestiques, associatifs, locaux, etc.) dessine un enchevêtrement de relations multiples qui permettent d'entretenir les liens sociaux dans une société fondée sur la souveraineté de l'individu. Si la distinction entre *solidarité mécanique* et *solidarité organique* peut être considérée dans une perspective historique marquée par le retrait progressif de la première en faveur de la seconde, elle peut également être pensée sur un mode plus synchrone qui permet d'identifier deux forces inverses qui façonnent en permanence les relations sociales. Ainsi, Durkheim rejette bien l'idée « que la conscience commune soit menacée de disparaître totalement »<sup>23</sup>. Elle devient seulement plus indéterminée et consiste en quelques principes très généraux que les individus partagent par-delà leurs différences. Donc, la solidarité mécanique s'atténue tendanciellement, mais ne s'efface pas. Et, les liens sociaux fondés sur la similitude peuvent persister. Il apparaît dès lors que le processus d'individualisation est aussi ancien que l'évolution de la division du travail. « L'individualisme, la libre pensée – écrit Durkheim – ne datent ni de nos jours, ni de 1789, ni de la réforme, ni de la scolastique, ni de la chute du polythéisme gréco-latin ou des théocraties orientales. C'est un phénomène qui ne commence nulle part, mais qui se développe, sans s'arrêter tout au long de l'histoire. Assurément – ajoute-t-il, et cette précision est importante – ce développement n'est pas rectiligne »<sup>24</sup>. Par conséquent, il faut donc envisager des déviations.

D'où ces déviations peuvent-elles provenir ? Elles peuvent tenir à l'individualisme lui-même. Dans le célèbre texte qu'il écrivit lors de l'affaire Dreyfus en 1898, « *L'individualisme et les intellectuels* », Durkheim affirme qu'il ne faut pas confondre l'individualisme avec ce qu'il peut

20 Ibid., p. 399.

21 Ibid., p. 396.

22 Ibid., p. 401.

23 Ibid., p. 146.

24 Ibid., p. 146.

25 Durkheim E., « L'individualisme et les intellectuels », *Revue Bleue* 4<sup>e</sup> série, t. X, 1898, pp. 7-13 repris in Durkheim E., *La science sociale et l'action*, PUF, « Quadrige », 2010.

être parfois, négativement, par dysfonctionnement ou par accident. Fondamentalement, l'individualisme n'est ni un « *utilitarisme étroit* », ni un « *égoïsme utilitaire* », « *apothéose des intérêts privés et du culte égoïste du moi* ». En réalité, l'individualisme qui repose sur l'autonomie de la personne est orienté par des principes d'action universels puisqu'ils doivent pouvoir être reconnus et acceptés par tous. Chaque individu porte ainsi une part d'humanité équivalente et sa dignité est de même valeur que celle d'autrui. L'individualisme n'est donc pas la négation de la cohésion de la société, bien au contraire, il en est le fondement. Et c'est un fondement indiscutable, car il repose sur la part d'humanité que possède chaque individu.

Cependant, une autre source possible de déviation apparaît. Il faut que l'individu puisse trouver dans la société, les moyens de son individualité, c'est-à-dire de son autonomie, car « être une personne, c'est être une source autonome d'action ». Or, cela risque de ne pas être le cas lorsque la division du travail revêt des formes anormales.

### **Complément pour le professeur** **Formes anormales de la division du travail, individualisation et affaiblissement du lien social.**

Dans le livre III qui clôt *De la division du travail social*, Durkheim développe au fil des trois chapitres qui le composent, une analyse des « *formes anormales* » de la division du travail. Il explique pourquoi la solidarité sociale peut devenir dysfonctionnelle et l'individualisation incertaine.

L'autonomie de l'individu requiert un ensemble de conditions et de moyens matériels. Or, la vie économique devenue plus complexe est secouée par des « *les crises industrielles et commerciales, par les faillites qui sont autant de ruptures partielles de la solidarité organique* ». De telles difficultés réduisent les possibilités dont disposent les individus pour orienter leur action. Elles creusent l'écart entre leurs aspirations et les chances de les réaliser. Ainsi, les tensions sociales sont attisées et « *l'antagonisme du travail et du capital est un autre exemple, plus frappant, du même phénomène* » (pp. 344-345) qui peut déboucher sur une « *guerre des classes* » (p. 415). Dès lors, les fonctions assignées aux individus peuvent apparaître indifférentes à la distribution des talents et des aptitudes. Que devient l'autonomie de la personne lorsque l'organisation sociale semble nier ses qualités ?

Plus encore, si la solidarité contractuelle devient la modalité principale de coordination des individus, un contrat consensuel, c'est-à-dire juste, suppose un engagement effectivement libre des contractants. Par conséquent, il faut donc éviter que les situations entre individus ne deviennent trop inégales, car une asymétrie trop forte rendrait impossible pour certains individus une véritable autonomie de décision. On entrevoit par-là ce qui peut empêcher à la fois l'intégration et la régulation sociales et produire un individualisme incomplet ou négatif.

26 *De la division du travail social*, op. cit, p. 399.

Et, l'on comprend que « *l'égalité dans les conditions extérieures de la lutte n'est pas seulement nécessaire pour attacher chaque individu à sa fonction, mais encore pour relier les fonctions les unes aux autres* » (p. 374).

Enfin, la division du travail peut devenir excessive tant dans le domaine de la production des biens et des services que dans celui de la connaissance. Si dans l'ordre du savoir, le progrès passe également par la division du travail et la spécialisation, il existe toutefois un risque parce que « *chaque savant s'est de plus en plus renfermé, non seulement dans une science particulière, mais dans un ordre spécial de problèmes* » (p. 347). Cette fragmentation du savoir brouille la nécessaire unité de la connaissance puisque aucune science particulière ne saurait valoir pour toute la science. Dans le cas de la production, le travailleur peut difficilement trouver dans les tâches trop parcellisées, trop mécaniques et exagérément standardisées qui lui sont assignées, le foyer d'une activité qui puisse correspondre aux aspirations légitimes d'un individu autonome puisqu'elles le nient en tant que tel. Il perd alors de vue la continuité entre les différentes activités et leur solidarité mutuelle. En définitive, une fragmentation démesurée des tâches entraîne une désagrégation de l'ensemble.

## II. La diversité des liens sociaux et leur imbrication

### A. Des liens sociaux qui tendent à devenir plus nombreux et plus variés.

#### 1) Pourquoi dans les sociétés modernes les liens sociaux tendent-ils à devenir plus nombreux et plus variés ?

L'analyse de Durkheim permet de donner plusieurs réponses à cette question.

(i) D'abord, la division des activités sociales à des fins de spécialisation conduit à leur multiplication. C'est, en particulier, le cas dans le domaine économique. Par conséquent, les liens matériels relatifs aux échanges, à l'organisation de la production et à la consommation deviennent plus importants. Adam Smith l'avait expliqué dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle et montré comment la division du travail contribuait à l'augmentation de la productivité, à l'élévation des niveaux de vie et à l'extension des marchés. Durkheim ne conteste pas cette analyse, il reproche seulement à Smith de ne pas avoir vu une autre propriété fondamentale de la division du travail, sa fonction morale.

(ii) D'ailleurs, c'est bien parce qu'elle commande aux individus de se spécialiser qu'elle entraîne l'évolution vers une forme de solidarité non plus basée sur la similitude, mais sur la complémentarité. Or, celle-ci repose sur l'interdépendance entre les individus. Leurs relations mutuelles s'étoffent, deviennent plus variées et exigent un droit beaucoup plus coopératif, susceptible de les régler « *puisque – comme l'écrit Durkheim – le droit varie toujours comme les relations qu'il régleme* ».

(iii) Enfin, le processus d'individualisation accroît la différenciation des personnalités et corrélativement réduit l'hérédité, c'est-à-dire l'importance des prédispositions. On peut ainsi, souligne Durkheim, mesurer « *combien est grande l'action du milieu social sur ces aptitudes* »<sup>27</sup>. Socialisation et éducation tiennent dès lors un rôle fondamental dans la transmission. Elles veillent à ce qu'il existe entre les individus une homogénéité suffisante « *que réclame la vie collective* ». Toutefois, « *d'un autre côté, sans une certaine diversité, toute coopération serait impossible, l'éducation assure la persistance de cette diversité nécessaire en se diversifiant elle-même et en se spécialisant* »<sup>28</sup>. Il en résulte une plus grande propension à la mobilité dans des sociétés qui ouvrent en droit l'accès des différentes positions socioprofessionnelles à l'ensemble des individus. Enfin, puisque les goûts et les besoins sont de plus en plus variés, « *le commerce et l'industrie se tiennent dans un perpétuel état d'équilibre instable, afin de se plier à tous les changements qui se produisent dans la demande* »<sup>29</sup>

Bref, diversité des échanges, diversité des appartenances, diversité des personnalités, des trajectoires, des aspirations, des goûts et des besoins tendent à accroître et à diversifier les liens sociaux, et ces derniers en retour contribuent à la différenciation des individus. Or, c'est également à travers ces liens que se définissent les statuts sociaux et que se construisent les identités. Par conséquent, c'est à partir de ces liens que statuts et identités individuels font l'objet d'une reconnaissance collective.

## 2) La variété des liens sociaux et leurs fondements.

Serge Paugam a forgé une typologie des liens sociaux à partir de deux dimensions : d'une part, la protection apportée par les différents liens ; d'autre part, la reconnaissance que les individus obtiennent à travers ces derniers. Dans le premier cas, les liens déterminent « *sur qui* » et « *sur quoi* » les individus peuvent compter. Autrement dit, quelles sont les personnes et les groupes auprès desquels ils peuvent trouver des ressources utiles pour s'orienter dans leur vie. Dans le second cas, les liens sociaux établissent « *pour qui* » les individus comptent, c'est-à-dire par qui ils sont reconnus comme des personnes singulières et appréciées du fait de leurs qualités. Cette reconnaissance concerne les grands domaines de la vie sociale, elle peut être affective, amicale, professionnelle ou civique. Elle porte à la fois sur les traits caractéristiques de la personne et sur son statut social. On notera enfin que ces différents liens articulent la *sphère privée* et la *sphère publique* sur lesquelles les individus ont à évoluer. Si les liens de filiation et les liens électifs sont principalement constitutifs de la première, ils permettent toutefois aux individus de disposer de ressource

27 Ibid., p. 301.

28 Durkheim E., *Education et sociologie* [1922], PUF, 2013, p. 15.

29 Ibid., p.320.

ces pour mieux s’orienter dans les sphères du travail ou de l’engagement citoyen. Symétriquement, si les liens organiques et de citoyenneté relèvent prioritairement de la sphère publique, ils contribuent à la consolidation ou à l’extension des liens familiaux et électifs qui sont largement fonction des positions occupées et des activités exercées.

**Tableau 2:** Les différents types de liens sociaux définis par Serge Paugam à partir des formes de protection et de reconnaissance.

<i>Types de lien</i>	<i>Formes de protection</i>	<i>Formes de reconnaissance</i>
<i>Lien de filiation</i> (entre parents et enfants)	Compter sur la solidarité inter-générationnelle Protection rapprochée	Compter pour ses parents et ses enfants Reconnaissance affective
<i>Lien de participation élective</i> (entre conjoints, amis, proches choisis...)	Compter sur la solidarité de l’entre-soi électif Protection rapprochée	Compter pour l’entre-soi électif Reconnaissance affective ou par similitude
<i>Lien de participation organique</i> (entre acteurs de la vie professionnelle)	Emploi stable Protection contractualisée	Reconnaissance par le travail et l’estime sociale qui en découle
<i>Lien de citoyenneté</i> (entre membres d’une même communauté politique)	Protection juridique (droits civils, politiques et sociaux) au titre du principe d’égalité	Reconnaissance de l’individu souverain

Source : Paugam Serge, *Le lien social*, PUF, p.64.

### Complément pour le professeur.

#### La reconnaissance à l’articulation de l’individualisation et du lien social.

Pourquoi la reconnaissance devient-elle une dimension plus déterminante lorsque le lien social est confronté à l’individualisation ?

Dans une société marquée par un processus d’individualisation plus avancé, la reconnaissance prend logiquement une place plus importante. Il faut d’abord remonter aux analyses de George Herbert Mead. Comme Herbert Blumer l’a expliqué, G.H. Mead a pris le contrepied de la psychologie behavioriste de son époque qui considérait que l’individu arrivait



au monde avec un esprit et une conscience donnés et que ses conduites s'expliquaient simplement comme des réactions aux stimuli produits dans la vie sociale (« *In asserting that the human being has a self, Mead simply meant that the human being is an object to himself* » in Blumer Herbert, « Sociological Implications of the Thought of George Herbert Mead », *American Journal of Sociology*, Vol. 71, n°5, 1966). Dans son ouvrage classique, *L'esprit, le soi, la société* (1934), Mead considère que le soi se construit de telle manière que l'individu puisse acquérir les attitudes qu'exige la vie sociale dans laquelle il est engagé. L'organisation du soi reflète alors la complexité de la société et repose sur la capacité de l'individu à se placer du point de vue des autres. C'est d'abord, en effet, de cette manière qu'il parvient à acquérir les ressources cognitives nécessaires à la vie sociale comme Mead l'a illustré à partir du jeu chez les enfants où l'habileté repose sur la capacité à emprunter le point de vue des autres joueurs pour gagner. C'est ensuite, le moyen pour l'individu d'intérioriser le point de vue de l'autrui généralisé et de prendre ainsi davantage conscience de sa propre singularité. Donc, son individualisation passe à la fois par sa réflexivité et les différentes interactions auxquelles il participe. Plus les liens sociaux qu'il établit avec l'autrui généralisé sont nombreux et divers, plus son individualité est renforcée et sa réflexivité consolidée. Mais, cela suppose que les interactions sanctionnent positivement le soi par la reconnaissance.

Représentant de la troisième génération de l'école de Francfort, Axel Honneth a insisté sur l'importance croissante de la reconnaissance au fur et à mesure des avancées du processus d'individualisation (Honneth Axel, *La Lutte pour la reconnaissance* [1992], Cerf, 2000). C'est, en effet, en observant les problèmes traumatisants liés au mépris et aux humiliations supportées par certaines populations (minorités sexuelles, immigrés, handicapés, pauvres, etc.) et aux souffrances occasionnées par les atteintes à la dignité qu'il a pris la mesure des effets du déni de reconnaissance. Dans une société d'individus, qui connaît une élévation des liens et une diversification des relations, chacun a besoin d'une estime de soi suffisante pour pouvoir construire positivement son identité. Honneth délimite trois sphères de reconnaissance : la sphère de l'intimité régie par le principe de l'amour, la sphère juridico-politique organisée autour du principe d'égalité et la sphère socioéconomique centrée sur l'estime obtenue en contrepartie de notre participation. Le déni de reconnaissance se définit par la violation d'au moins l'un de ces principes.

Ainsi, la quête de reconnaissance semble permettre d'éclairer de nombreux phénomènes. On peut la percevoir dans différents mouvements sociaux de défense des droits, mais aussi dans des phénomènes politiques comme le « *vote protestataire* » ou encore dans les formes de repli identitaire ou communautaire, qui relèvent manifestement d'une solidarité mécanique.

### 3) Le processus d'individualisation et la recomposition des liens familiaux.

Les liens de filiation renvoient à l'institution familiale, groupe primaire et cellule de base de la société. Elle prend en charge la socialisation primaire – c'est-à-dire les apprentissages initiaux fondamentaux, cognitifs, affectifs et culturels – tout en participant à la socialisation secondaire. Depuis les années 1960, les rapports entre l'individu et le groupe familial ont connu des mutations importantes : indépendance plus grande des individus vis-à-vis de la famille, modification des rapports hommes/femmes, transformations du modèle de parenté sous l'effet de l'augmentation des divorces, de la hausse du nombre de familles monoparentales ou homoparentales, et aussi de l'adoption et du recours à l'assistance médicale à la procréation. Ces évolutions ont-elles affectés les liens familiaux ? Si l'individualisation implique des liens sociaux plus nombreux et plus divers ainsi que la capacité de l'individu à les construire, alors la socialisation au sein de la famille et le fonctionnement de l'institution familiale ont logiquement contribué à doter les individus des capacités et des ressources nécessaires.

Les relations familiales se sont transformées et adaptées au processus d'individualisation<sup>30</sup>. Elles reposent sur un *individualisme moral* – l'expression est de Durkheim – qui diffère de l'égoïsme et combine autonomie de l'individu et attachement au groupe, souci de soi et souci des proches. François de Singly a observé comment l'amour est devenu le mode relationnel fondamental de la famille contemporaine. Le groupe familial se place au service de ses membres sur la base d'une réciprocité partagée qui fait de chacun « *un individu digne de respect, un partenaire avec lequel il faut négocier* »<sup>31</sup>. Ainsi, la continuité du groupe familial est confortée et celui-ci, tout en assurant sa fonction traditionnelle de transmission intergénérationnelle des biens, œuvre en faveur de l'épanouissement de l'individu.

Les enquêtes montrent que la sociabilité familiale s'est intensifiée au sein de la famille conjugale, parents et enfants passent plus de temps ensemble, en particulier pour les activités récréatives et de loisirs<sup>32</sup>. Les relations au sein de la famille sont donc resserrées. Par conséquent, les liens familiaux non seulement ne s'affaiblissent pas en général, mais tendent à s'étoffer en s'adaptant au processus d'individualisation. La famille demeure un espace d'échanges intenses d'argent et de services comme l'ont montré les nombreuses enquêtes qui, à partir des années 1990, ont porté sur cette question<sup>33</sup>. Mais, elle est également par excellence la sphère où les individus trouvent le soutien affectif dont ils ont besoin pour construire leur identité singulière.

30 Attias-Donfut Claudine, Lapierre Nicole, Segalen Martine, *Le Nouvel Esprit de Famille*, Odile Jacob 2002.

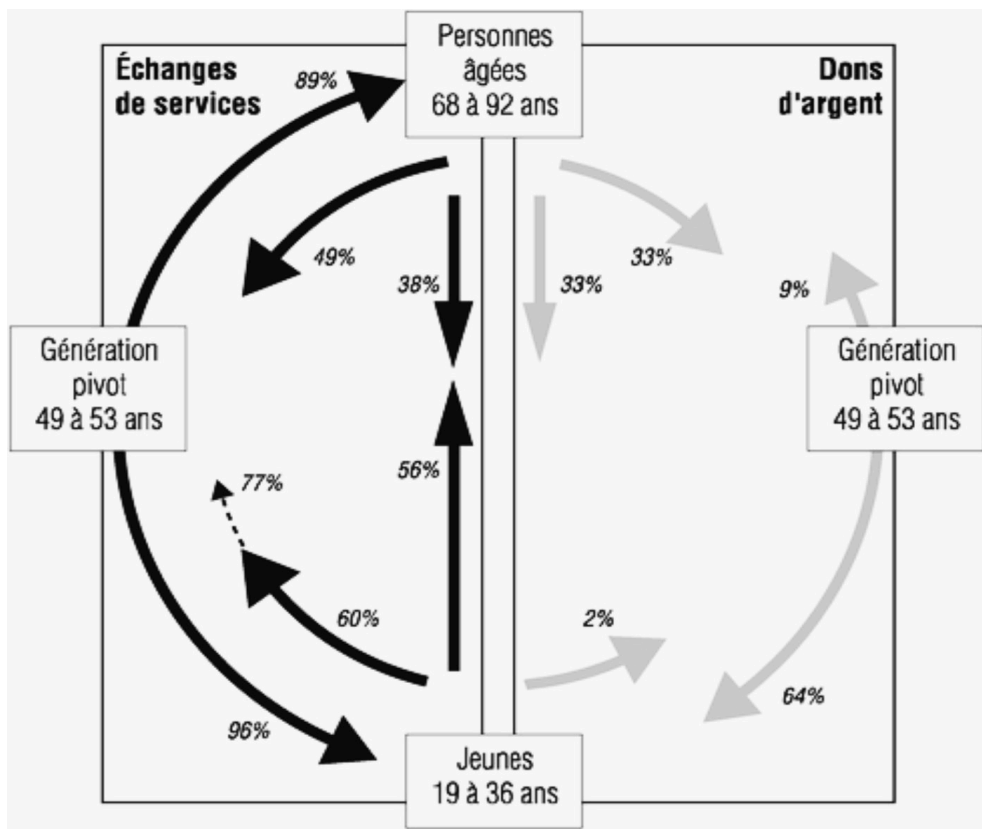
31 François de Singly, *Le soi, le couple et la famille*, Nathan, Pocket, 2004 (1ère éd. 1996), p. 181.

32 Lesnard Laurent, *La famille désarticulée. Les nouvelles contraintes de l'emploi du temps*, PUF, 2009,

33 Ces enquêtes ont été conduites principalement par l'INSEE, l'INED et la Caisse Nationale d'assurance vieillesse (CNAV). Attias-Donfut Claudine, « Le double circuit des transmissions », in *Les solidarités entre générations. Vieillesse, Familles, État*, Nathan, 1995.

Enfin, la diversification des liens sociaux impose à chaque individu de pouvoir disposer de ressources relationnelles suffisantes, la famille met alors son capital social au service de ses membres (tableau 3).

**Schéma 1** : La solidarité entre trois générations : échanges de services et dons d'argent.



Lecture : Dans la génération pivot (49-53 ans), 89 % des personnes rendent des services à leurs ascendants âgés de 68 à 92 ans, tandis que parmi ces derniers 33 % font des dons d'argent à la génération pivot.

Source : Attias-Donfut Claudine, « Le double circuit des transmissions », in *Les solidarités entre générations. Vieillesse, Familles, État, Nathan*, 1995, p. 74.

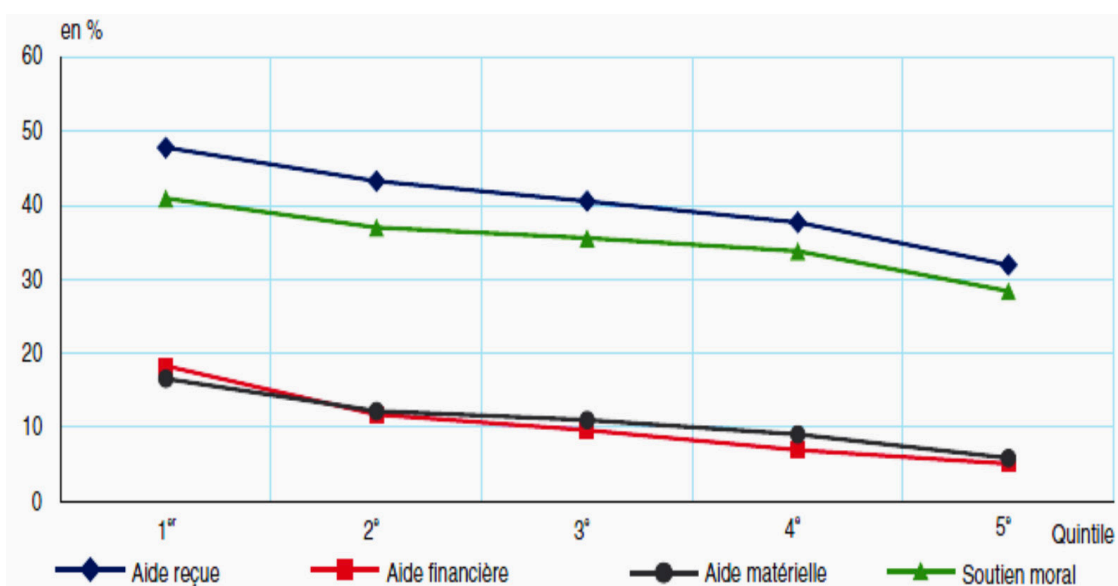
**Tableau 3** : La diversité des ressources mises à la disposition des membres de la famille.

Domaine d'intervention	Ressources mobilisées	Relations de parenté privilégiées	Rôle de la parenté
Travail domestique	Matérielles	Lignée maternelle	Entraide domestique
Accès à autrui	Sociales	Parentèle	Soutien relationnel
Transferts financiers	Économiques	Lignées	Redistribution de revenu

Source : Déchaux Jean-Hugues, *Sociologie de la famille*, La Découverte, 2009.

Les aides reçues par les membres de la famille répondent effectivement aux besoins et aux difficultés que ces derniers peuvent éprouver et relèvent en conséquence d’une logique de solidarité (graphique 1). Cependant, il faut nuancer ses effets selon que l’on considère les inégalités de niveau de vie entre classes d’âges ou milieux socioéconomiques. Comme le rappelle Jean-Hugues Déchaux, l’entraide familiale a des conséquences redistributives sur les inégalités entre classes d’âges, « *mais cet effet égalisateur est moindre que celui qu’opèrent les transferts publics [...], chez les moins de 25 ans, il est plus fort que celui de l’impôt et de même ampleur que celui des ressources sociales. Pour toutes les autres catégories d’âge, le correctif introduit par l’entraide familiale est moindre que celui qui résulte des ressources sociales ou de l’impôt* ». Enfin, l’entraide familiale ne corrige pas les inégalités entre milieux sociaux

**Graphique 1** : Aides reçues par quintile de niveau de vie.



Lecture : en 2011, près de 50 % des personnes les plus modestes (1er quintile) ont reçu une aide financière, matérielle ou morale, de leurs proches. Champ : personnes de 16 ans ou plus habitant en France métropolitaine.

Source : Duée Michel, Nabli Fella « Les aides apportées par les proches. Les jeunes bénéficient plus souvent de l’aide de leurs proches », *Insee Première*, n°1498, mai 2014.

34 Déchaux Jean-Hugues, « Réalités et limites de l’entraide familiale », in Paugam S. (sous la direction de.), *Repenser la solidarité*, PUF, 2011, p. 210.

## B. Pluralité des groupes d'appartenance et sociabilités

### 1) L'activité professionnelle crée du lien et étoffe le réseau de relations.

Dans les sociétés modernes qui connaissent une division du travail approfondie, les groupes d'appartenance des individus tendent à être fonctionnellement plus nombreux. Car, « *une nation ne peut se maintenir que si, entre l'État et les particuliers, s'intercale toute une série de groupes secondaires qui soient assez proches des individus pour les attirer fortement dans leur sphère d'action et les entraîner ainsi dans le torrent général de la vie sociale* »<sup>35</sup>. D'un côté, l'individu reste directement relié à la société à travers un ensemble de croyances et de sentiments qu'il partage avec tous les autres membres. D'un autre, son individualité, son autonomie et sa différenciation, impliquent, de plus en plus, que son intégration à la société passe par sa participation à la vie de différents groupes qui prennent en charge des activités sociales spécifiques.

L'univers professionnel occupe ici une place centrale, d'abord parce que les activités de production de biens et services sont au cœur de la division du travail et de la solidarité organique. En effet, elles rendent possible différentes formes d'intégration : intégration à l'organisation dans laquelle s'exerce l'activité – qu'il s'agisse d'une entreprise, d'une administration ou d'une association –, intégration également au groupe professionnel auquel nous rattache la profession exercée, enfin éventuellement intégration à un syndicat. Voilà donc autant de groupes d'appartenance auxquels l'activité professionnelle permet d'accéder. Plus largement, c'est à travers elle que les individus ont généralement accès à des systèmes de protection sociale qui instaurent des formes de solidarité collective. Mais, la participation à ces activités vaut également reconnaissance de l'utilité de l'individu et lui apporte des ressources qu'il peut utiliser dans les activités de consommation et de loisirs. En somme, sont ainsi réunies plusieurs conditions qui contribuent à élever et densifier la sociabilité des individus. « *Pour le sociologue, la sociabilité ne doit pas s'entendre comme une qualité intrinsèque d'un individu qui permettrait de distinguer ceux qui sont sociables de ceux qui le sont moins, mais comme l'ensemble des relations qu'un individu (ou un groupe) entretient avec d'autres, compte tenu de la forme que prennent ces relations* »<sup>36</sup>.

Les enquêtes montrent que l'inactivité et le chômage réduisent la participation politique, tandis que l'exercice d'une activité professionnelle renforce les liens électifs et les liens de citoyenneté<sup>37</sup>. De même, pour les femmes et les hommes d'âge actif, la corréla-

35 Durkheim E., *De la division du travail social* [1893], PUF, 1991, p. XXXII-XXXIII, seconde préface, 1902.

36 Degenne Alain, Forsé Michel, *Les réseaux sociaux*, Armand Colin, 1994, p. 38-39.

37 Pour une approche qualitative, on peut se tourner vers le classique *Les chômeurs de Marienthal* (1933) de Paul Lazarsfeld, Marie Jahoda et Hans Zeisel. Pour une approche contemporaine et quantitative : Braconnier Céline, Coulmont Baptiste, Dormagen Jean-Yves, « Toujours pas de chrysanthèmes pour les variables lourdes de la participation électorale. Chute de la participation et aug-

tion entre l'absence d'activité professionnelle et le fait de vivre seul est significativement élevée<sup>38</sup>. Or, vivre en couple hausse les différentes formes de participation sociale, par exemple parce qu'une mise en commun des réseaux de relations s'effectue.

Les différentes formes de sociabilité se renforcent mutuellement et multiplient les entrelacements entre les différents types de liens. Les ressources économiques et le capital social qui en découlent sont dès lors autant de moyens pour consolider ces liens, les renouveler et les étendre. Pierre Bourdieu définit le capital social comme « *l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance* »<sup>39</sup>. On observe ses effets à travers les différences de rendement que les individus tirent des ressources économiques ou culturelles similaires qu'ils détiennent. Ainsi, le capital social n'est pas réductible au capital économique et au capital culturel. Cependant, il n'en est « *jamais complètement indépendant* » et « *exerce un effet multiplicateur sur le capital possédé en propre* ». L'activité professionnelle est à la fois le foyer et le moyen d'accumuler du capital social. Elle permet d'étendre le réseau de liaisons, « *produit de stratégies d'investissement social consciemment ou inconsciemment orientées vers l'institution ou la reproduction de relations sociales directement utilisables, à court ou à long terme* »<sup>40</sup>. Ces liens démultipliés sont des liens faibles, mais ils possèdent une force intrinsèque que l'on peut identifier à travers leurs effets, comme l'explique la théorie de la force des liens faibles de Mark Granovetter<sup>41</sup>. La force d'un lien se mesure à partir de quatre dimensions : la quantité de temps, l'intensité émotionnelle, l'intimité et les services réciproques. Il apparaît d'une part, que les liens forts exigent du temps, ce qui réduit les possibilités d'étendre le réseau de relation et, d'autre part que la proximité entre les personnes qu'ils relient, rend le réseau très homogène, c'est-à-dire peu propice à fournir des informations ou des contacts variés. En revanche, les liens faibles peuvent être multipliés et considérablement diversifiés. Ils permettent ainsi de jouer le rôle de « ponts », c'est-à-dire mettre en relation différents réseaux restreints au sein desquels les individus entretiennent des liens forts. Si à un niveau micro-sociologique, les liens forts concernent de petites communautés de personnes très proches, partageant des caractéristiques semblables, ils sont, à un niveau macrosociologique, facteurs de fragmentation. A contrario, le foisonnement des liens faibles au niveau microsociologique tempère cette fragmentation et assure au niveau macrosociologique une cohésion sociale en

---

mentation des inégalités électorales au printemps 2017 », *Revue française de science politique*, 2017/6 (Vol. 67).

38 Buisson Guillemette et Daguet Fabienne, « Qui vit seul dans son logement ? Qui vit en couple ? », *INSEE Première*, n° 1392, février 2012.

39 Bourdieu Pierre, « Le capital social. Note provisoire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, n°1, 1980, p. 2.

40 *Ibid.*, p.3.

41 Granovetter Mark, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n°6, 1973, traduit en français dans Granovetter Mark, *Sociologie économique*, Seuil, 2008.

favorisant la diversité des relations et la circulation des informations. Ils apparaissent donc « *comme des instruments indispensables aux individus pour saisir certaines opportunités qui s’offrent à eux, ainsi que pour leur intégration* »<sup>42</sup>. Ils concourent donc à l’individualisation des relations et des trajectoires sociales tout en contribuant au lien social.

### **Complément pour le professeur: La construction d’un indicateur de sociabilité.**

L’enquête du CREDOC (Centre de recherche pour l’étude et l’observation des conditions de vie) sur la sociabilité a supposé la construction d’un indicateur synthétique de sociabilité.

Les données ont été obtenues à travers l’enquête permanente Conditions de vie et aspirations, menée depuis 1978. 3000 personnes sont interrogées, à partir d’un échantillon national comprenant des individus âgés de 15 ans et plus (France métropole, Corse et DROM-COM), des quotas régionaux sont utilisés (sexe, âge, PCS, taille d’agglomération), et deux vagues de collecte des données ont lieu par an (mois de décembre en ligne, 3 000 personnes de 15 ans et plus, mois de juin en face à face, 2200 personnes de 12 ans et plus).

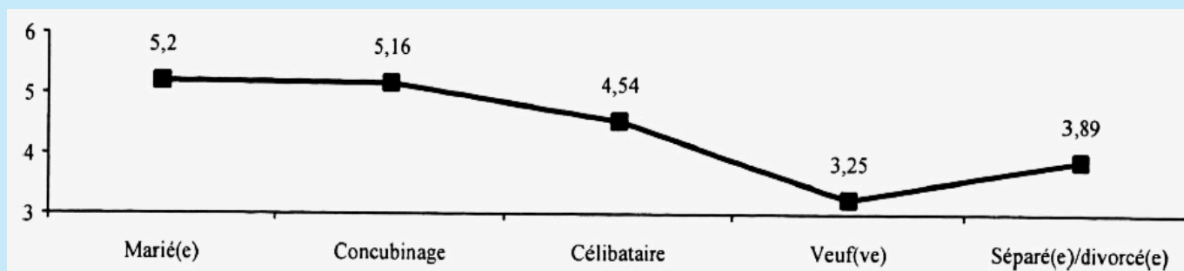
**-La construction de l’indicateur:**

La densité du réseau social est mesurée par un score, variant de 0 à 8 :

- L’enquêté vit seul.....0 point
- Le ménage comporte deux individus.....1 point
- Le ménage comporte trois individus ou plus.....2 points
- L’enquêté ne rencontre pas régulièrement des membres de sa famille proche..... 0 point
- L’enquêté rencontre régulièrement des membres de sa famille proche.....2 points
- L’enquêté reçoit rarement ou jamais chez lui des amis ou des relations..... 0 point
- L’enquêté reçoit une fois par mois chez lui des amis ou des relations.....1 point
- L’enquêté reçoit au moins une fois par semaine chez lui des amis ou des relations .....2 points
- L’enquêté ne participe à aucune association.....0 point
- L’enquêté participe à une association.....1 point
- L’enquêté participe à plusieurs associations.....2 points

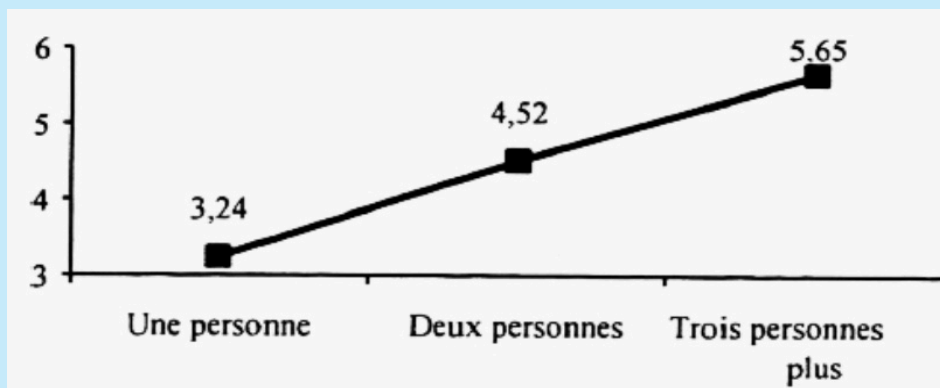
**Quelques résultats : vie de couple, enfants au foyer et sociabilité.**

*Graphique a. Indicateur synthétique de sociabilité, selon le statut matrimonial.*

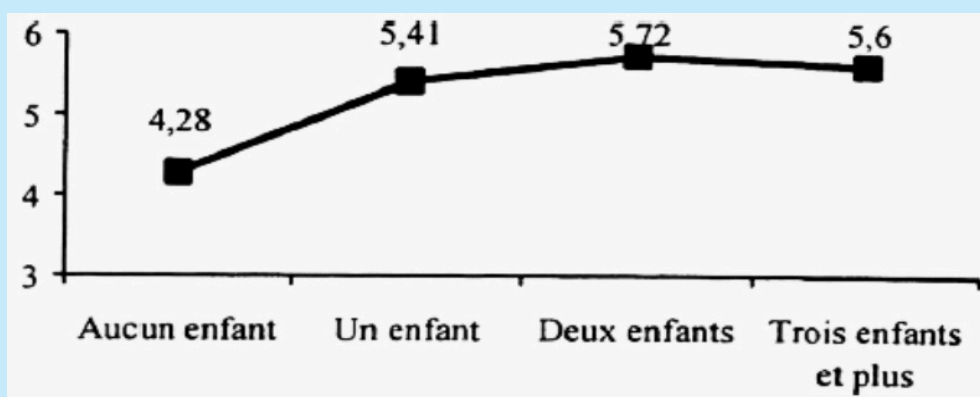


42 Ibid., p.72.

Graphique b. Indicateur synthétique de sociabilité selon le nombre de personnes dans le logement.



Graphique c. Indicateur synthétique de sociabilité selon le nombre d'enfants.



Source : Bigot Régis, « Quelques aspects de la sociabilité des français » CREDOC, *Cahier de recherche n°169*, 2001.

Les enquêtes portant sur la sociabilité confirment bien que « *les personnes exerçant un emploi se montrent systématiquement plus impliquées dans les divers réseaux de sociabilité que les inactifs ou les chômeurs* »<sup>43</sup> et que cette implication est d'autant plus forte que les emplois sont stables et qualifiés. Outre le statut social que l'activité professionnelle confère, elle permet aux individus de disposer d'un revenu d'activité qui leur donne accès à la consommation de biens et de services. Dans son célèbre *Essai sur le don* (1924-1925), Marcel Mauss avait expliqué qu'au-delà des besoins que les échanges satisfont, ils visent également à pérenniser les liens sociaux entre les individus en distribuant les différents types d'échanges dans des catégories distinctes mais complémentaires – de la transaction marchande la plus intéressée au don en apparence le plus désintéressé. A fortiori, dans les sociétés de consommation, la hausse des

43 Bigot Régis, « Quelques aspects de la sociabilité des français » CREDOC, *Cahier de recherche n°169*, 2001.



niveaux de vie s'est accompagnée d'une homogénéisation au moins relative des modes de vie comme Henri Mendras s'est efforcé de le démontrer dans *La seconde révolution française 1965-1984*, (1988). Les liens marchands peuvent donc contribuer à l'intégration à la société globale, mais ils sont également en mesure de concourir au maintien de différences sociales fortes entre groupes sociaux et renforcer la cohésion au sein de ces derniers sans pour autant affermir les liens sociaux extérieurs au groupe d'appartenance comme a pu le montrer Maurice Halbwachs avec la *théorie du feu de camp*<sup>44</sup>. La consommation produit donc une dialectique : elle défait ou affaiblit certains liens sociaux et en raffermi ou en crée d'autres. Une dialectique similaire est à l'œuvre lorsque l'on considère l'extension de la marchandisation. D'un côté, des liens sociaux étroits se tissent entre individus qui participent des sociabilités et des communautés marchandes comme dans le cas des relations de fidélité développées par certaines marques ou enseignes, ou encore les communautés de fans constitués autour de produits cultes de la culture de masse<sup>45</sup>. D'un autre côté, la contestation de l'extension des relations de consommation commandées par une logique marchande donne lieu à des systèmes d'échanges alternatifs, généralement locaux, qui valorisent d'autres mobiles (produits locaux, consommation responsable, monnaies locales plus solidaires, etc.) ou à des mouvements promouvant une consommation engagée<sup>46</sup>. Dans tous les cas, ce sont bien des liens sociaux de nature diverse – affinitaires, communautaires, de voisinage, de consommation, culturels et politiques, bref relevant de ce que Weber a nommé la *communalisation* et la *sociation*<sup>47</sup> –, qui sont ainsi façonnés. Dans tous les cas, ce sont bien des liens sociaux de nature diverse – affinitaires, communautaires, de voisinage, de consommation, culturels et politiques, bref relevant de ce que Weber a nommé la communalisation et la sociation –, qui sont ainsi façonnés.

## 2) Groupes de pairs, associations et réseaux ou comment s'articulent positions et relations sociales.

Les enquêtes contemporaines portant sur les groupes de pairs, les relations amicales, les réseaux de sociabilité ou les associations, tendent pour l'essentiel à corroborer les analy-

---

44 Halbwachs Maurice, *La classe ouvrière et les niveaux de vie. Recherches sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines*, éd. Alcan, 1912.

45 L'étude classique de Nicole Woolsey Biggart (*Charismatic Capitalism Direct Selling Organizations in America*, Chicago, University of Chicago Press, 1989) et l'exemple des produits *Tupperware* dont la distribution commerciale était fondée sur l'utilisation des relations de voisinage montre l'imbrication des liens marchands et des liens sociaux.

46 Dubuisson-Quellier Sophie, *La consommation engagée*, Presses de Sciences Po, 2018.

47 La communalisation est le type pur qui rassemble les relations sociales fondées sur des liens affectifs et traditionnels, tandis que la sociation est le type pur fondé sur un « *compromis d'intérêts motivés rationnellement en valeur ou en finalité ou sur une coordination d'intérêts* », Weber Max, *Economie et société* [1922], tome 1, Pocket, 1995, p. 78.

ses qui précèdent puisqu'elles documentent bien une plus grande diversité des liens. Ainsi, au terme de leur étude *La vie en réseau* (2011), Claire Bidart, Alain Degenne et Michel Grossetti soulignent clairement que l'analyse minutieuse du réseau de relations de chaque individu donne à voir la manière dont il « *se réduit, s'étend, se dissocie, se polarise, se recentre* » et représente « *la trace des histoires personnelles, et leurs entrelacements racontent des unions, des désunions, des distanciations, des rapprochements, des lignes de fracture et des ajustements qui vont au-delà de ces personnes* »<sup>48</sup>. Les parcours de vie deviennent plus personnels, et l'instabilité conjugale ou la mobilité professionnelle plus fortes, par exemple, concourent à la diversification des trajectoires individuelles. Mais, les auteurs rappellent qu'au-delà de l'individualisation des trajectoires et des liens électifs tissés, les réseaux de relations restent structurés par les étapes du cycle de vie et les contextes familiaux, professionnels et résidentiels. Ainsi, de la jeunesse à l'âge adulte et à la vieillesse, les liens sociaux connaissent des permanences et des renouvellements caractéristiques. Si les liens familiaux conservent leur importance tout au long du parcours de vie et se renforcent nettement dans la vieillesse, l'école et le travail quant à eux, commandent de manière marquée les logiques électives et la sociabilité au cours de la jeunesse et de l'âge adulte. Toutefois, d'un milieu social à l'autre des traits spécifiques demeurent. La sociabilité ouvrière apparaît « *relativement stabilisée dans des milieux prescrits, très dense et redondante* » et correspond à « *des réseaux fortement inscrits dans leurs environnements d'origine et souvent limités à ceux-ci, mêlant entre eux des liens peu différenciés, et des amitiés peu renouvelées* »<sup>49</sup>. Tandis que dans les milieux sociaux plus favorisés, la sociabilité est plus diversifiée, concerne des domaines d'activité plus variés et connaît une plus grande fluidité.

En somme, les avancées de l'individualisme ont contribué à diversifier les liens sociaux. Ces derniers reflètent davantage la plus grande autonomie reconnue aux individus. Les enquêtes sur les valeurs montrent d'ailleurs que l'individualisme apparaît bien comme « *un mouvement d'autonomisation des individus qui veulent pouvoir maîtriser et choisir leurs relations, qui veulent aussi choisir leurs normes éthiques et non plus se les laisser imposer par la société, l'Église ou l'État* »<sup>50</sup>. De même, l'analyse des réseaux sociaux en approchant le social exclusivement à travers les interactions et en définissant à partir de ces dernières les groupements sociaux, a pu mettre en évidence l'existence de structures réticulaires dessinant pour chaque individu un réseau de relations plus spécifique. Ainsi, pour des individus aux propriétés sociales apparemment semblables – des cadres supérieurs par exemple –, on a pu discerner des réseaux de relations personnalisés, assez différenciés<sup>51</sup>. Ces études peuvent être associées aux

---

48 Bidart Claire, Degenne Alain, Grossetti Michel, *La vie en réseau. Dynamique des relations sociales*, PUF, 2011, p. 213.

49 Bidart Claire, *L'amitié, un lien social*, La Découverte, 1997, p. 288.

50 Bréchon Pierre (dir.), *Les valeurs des Français*, Armand Colin, 2000. p. 243.

51 Gribaudo Mauricio (dir.), *Espaces, temporalités, stratifications. Exercices sur les réseaux sociaux*, EHESS, 1998; Gribaudo M., « Les discontinuités du social. Un modèle configurationnel », in Bernard Lepetit (dir.), *Les formes de l'expérience*, Albin Michel, 1995.

travaux consacrés à l'essor d'un individualisme de la seconde modernité. Selon Ulrich Beck, la « *poussée de l'individualisation* » caractéristique de la seconde modernité transparait du côté des individus par une prise de distance vis-à-vis des cadres collectifs – comme les classes sociales – et une pression sociale leur enjoignant d'être acteurs de leurs décisions<sup>52</sup>. On serait passé d'un individualisme universaliste et abstrait à un individualisme concret, particulariste et expressif<sup>53</sup>. Cet individualisme s'accompagne de revendications plus identitaires comme l'a relevé François de Singly<sup>54</sup> ou d'un « *souci de singularité* » plus affirmé comme l'a souligné Danilo Martucelli<sup>55</sup>.

Si ces analyses sont congruentes avec le constat de liens sociaux plus diversifiés, elles ne remettent en cause ni la prégnance des structures sociales, ni les effets des appartenances collectives. Les données d'enquête établissent que l'homophilie – « *similarity breeds connection* » – reste un puissant principe de structuration de la sociabilité<sup>56</sup>. Et, si l'on a pu noter un affaiblissement relatif de l'homogamie en phase avec les transformations des systèmes éducatifs et les mutations du monde du travail<sup>57</sup>, force est de constater que « *l'élite, approchée ici par le groupe des diplômés des grandes écoles, a renforcé son endogamie* »<sup>58</sup>.

L'étude de l'engagement associatif dans la France contemporaine permet d'étayer empiriquement les réflexions qui précèdent. Au cours de ces trente dernières années, le taux d'adhésion aux différentes associations est resté stable. En 2013, plus de 21 millions de personnes étaient membres d'une association au moins, soit 42 % des personnes âgées de 16 ans et plus. De ce point de vue, le lien social associatif reste assez vigoureux en France alors qu'il semble en recul dans d'autres pays<sup>59</sup>. Par ailleurs, les taux de participation des hommes et des femmes se sont resserrés au cours de ces trois dernières décennies et se situent aujourd'hui à 44 % pour les premiers et 40 % pour les secondes. Au cours des années 1990, les adhésions avaient connu un infléchissement : recul dans les associations de défense de droits ou d'intérêts, progression dans les associations culturelles et sportives. Ces dernières sont celles qui connaissent les taux

---

52 Beck Ulrich, *La société du risque* [1986], Aubier, 2001.

53 Les principales références sont ici : Anthony Giddens, *Modernity and Self-Identity*, Cambridge, Polity Press, 1991 et Taylor Charles, *Le malaise de la modernité*, Bellarmin, 1992.

54 Singly François de., *L'individualisme est un humanisme*, éd. de l'Aube, 2005.

55 Martucelli Danilo, *La société singulariste*, Armand colin, 2010, p. 50.

56 McPherson Miller, Smith-Lovin Lynn, Cook James, « *Birds of a Feather: Homophily in Social Networks* », *Annual Review of Sociology*, n°27, 2001.

57 Bouchet-Valat Milan, « *Homogamie éducative et socioéconomique, niveau de développement et métropolisation dans 149 régions d'Europe* », Document de travail de l'INED, janvier 2018.

58 Bouchet-Valat Milan, « *Les évolutions de l'homogamie de diplôme, de classe et d'origine sociales en France (1969-2011) : ouverture d'ensemble, repli des élites* », *Revue française de sociologie*, 2014/3 (Vol. 55), p. 461.

59 Putnam Robert, *Bowling Alone: America's Declining Social Capital*, New York, Simon & Schuster, 1995.

d'adhésion les plus élevés. Elles rassemblent majoritairement les classes d'âge les plus jeunes, tandis que les classes d'âge adulte fréquentent prioritairement les associations de défense de droits et d'intérêt et les plus âgées les associations de convivialité. On retrouve dans les liens associatifs, l'effet structurant des différentes étapes du cycle de vie. Mais, il faut surtout relever le poids des appartenances sociales et des ressources dont disposent les individus sur leur participation associative (tableau 4)<sup>60</sup>. L'impact du capital culturel, mesuré par le diplôme, est manifeste. Par exemple, en 1983 la probabilité pour les personnes ayant un niveau de diplôme supérieur au bac d'adhérer à une association était, toutes choses égales par ailleurs, 2,3 fois plus élevée que celle des personnes dont le niveau de diplôme était inférieur au bac. Elle est encore 2 fois plus élevée en 2013. De même, une corrélation positive et significative peut être observée entre le quartile de revenu et le taux d'adhésion : le taux d'adhésion des personnes du 4e quartile est supérieur de 89 % à celui des membres du 1er quartile. Logiquement, capital culturel et capital économique, se combinent dans la catégorie socioprofessionnelle et les cadres connaissent bien en 2013, comme il y a trente ans, une participation associative globalement deux fois plus importante que celle des ouvriers. Positions et relations sont étroitement articulées.

---

60 Carine Burricand, François Gleizes, « Trente ans de vie associative Une participation stable mais davantage féminine », *INSEE Première*, n°1580, janvier 2016.

**Tableau 4 :**

Taux d'adhésion de 1983 à 2013 et évolution des rapports de risque selon les caractéristiques sociodémographiques des adhérents

	Membres d'au moins une association							
	à la date de l'enquête				les 12 derniers mois			
	1983		1996		2002		2013	
	Taux d'adhésion <sup>1</sup>	Odds ratio <sup>2</sup>	Taux d'adhésion	Odds ratio	Taux d'adhésion	Odds ratio	Taux d'adhésion	Odds ratio
<b>Ensemble</b>	<b>43</b>	<b>-</b>	<b>44</b>	<b>-</b>	<b>44</b>	<b>-</b>	<b>42</b>	<b>-</b>
<b>Sexe</b>								
Hommes	53	2,1	49	1,4	49	1,5	44	1,2
Femmes	34	réf.	39	réf.	39	réf.	40	réf.
<b>Âge</b>								
16 - 24 ans	31	0,6	42	ns	40	ns	36	1,1
25 - 39 ans	47	réf.	42	réf.	41	réf.	41	réf.
40 - 49 ans	50	1,3	46	1,2	44	1,2	43	1,4
50 - 64 ans	41	ns	46	1,3	47	1,3	44	1,4
65 ans ou plus	45	1,5	44	1,4	47	1,6	43	1,5
<b>Niveau de diplôme</b>								
Aucun diplôme	30	0,5	29	0,6	26	0,6	22	0,6
Inférieur au Bac	43	réf.	43	réf.	43	réf.	36	réf.
Bac	58	1,6	51	1,4	51	1,4	45	1,5
Supérieur au Bac	67	2,3	62	1,8	58	1,6	56	2,0
<b>Catégorie socioprofessionnelle (profession actuelle ou antérieure)</b>								
Agriculteurs	44	1,3	49	2,0	53	1,6	48	1,2
Artisans, commerçants	45	ns	45	ns	42	ns	37	0,8
Cadres	67	1,8	64	1,5	63	1,3	60	1,3
Professions intermédiaires	56	1,4	53	1,4	56	1,4	52	1,2
Employés	41	réf.	37	réf.	38	réf.	37	réf.
Ouvriers	35	0,8	36	ns	33	0,9	32	0,9
Autres inactifs	nd	nd	42	ns	40	ns	37	ns
<b>Niveau de vie</b>								
1 <sup>er</sup> quartile (les plus modestes)	nd	nd	33	0,8	30	0,8	29	0,7
2 <sup>e</sup> quartile	nd	nd	40	réf.	39	réf.	39	réf.
3 <sup>e</sup> quartile	nd	nd	44	ns	47	1,3	45	1,2
4 <sup>e</sup> quartile (les plus aisés)	nd	nd	59	1,6	58	1,7	55	1,4

nd : non disponible. ns : non significatif au seuil de 5 %. réf. : référent.

1. Les taux d'adhésion entre les différentes enquêtes sont donnés à titre indicatif mais ne sont pas directement comparables, seuls les odds ratio sont comparés entre les enquêtes. 2. L'odds ratio (définitions) constitue un indicateur de la différenciation entre deux groupes dont un référent. Par exemple, en 1983, la probabilité d'adhérer à une association relativement à celle de ne pas y adhérer, est 2,1 fois plus forte pour les hommes que pour les femmes, à autres caractéristiques individuelles identiques.

Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

Sources : INSEE, INED, enquêtes 1983, 1996, 2002, 2013.

## Complément pour le professeur

### L'entrecroisement des liens comme moyen de faire société.

Le concept de configuration élaboré par Norbert Elias permet de penser cet entrelacement de liens diversifiés. Il « *s'applique aussi bien aux groupes relativement restreints qu'aux sociétés formées par des milliers ou des millions d'êtres interdépendants. Qu'il s'agisse de professeurs et d'élèves dans une classe, de médecins et de patients dans un groupe thérapeutique, des habitués d'un café à leur table réservée, ou d'enfants au jardin d'enfants, tous forment ensemble des configurations relativement transparentes* » (Elias Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, [1970], Pandora, 1981, p. 70). Ce système d'interactions produit la structure sociale et permet de penser de manière unifiée l'individu et la société par le truchement des liens sociaux puisque ceux-ci sont concomitamment constitutifs de l'individualité et du social et de leur nécessaire interdépendance. « *Ce qu'on a coutume de désigner par deux concepts différents, "l'individu" et "la société", ne constitue pas, comme l'emploi actuel de ces termes nous le fait souvent croire, deux objets qui existent séparément, ce sont en fait des niveaux différents mais inséparables de l'univers humain* » (p. 156). Ainsi, dans les sociétés modernes où la différenciation entre individus et la diversité des liens sont élevées, il revient à l'Etat de veiller à la continuité de ces derniers menacés par divers risques. « *Aux stades antérieurs de l'évolution sociale, l'individu était bien plus lié, et d'une façon générale aussi bien fortement lié, aux groupes au sein desquels il était né [...]. Dans les sociétés développées, ce qui veut dire entre autres choses dans les sociétés riches, et surtout riches en capital social, cette fonction de dernier refuge dans les situations de détresse a été reprise progressivement au niveau d'intégration de l'État* » (Elias Norbert, *La société des individus*, [1987], Fayard, 1991, p. 237). L'autonomie de l'individu qui passe par des liens sociaux de nature variée suppose des ressources qu'il ne saurait trouver uniquement dans les solidarités de proximité qui imposent généralement des formes de dépendance. Les obtenir de la société à travers des dispositifs de solidarité sociale contribue donc à l'individualisation et à la diversification des liens sociaux.

L'individualisation est indissociable de la multiplication des appartenances et corrélativement de la diversité des liens (Singly François de., *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Armand Colin, 2003). De la même façon que la socialisation prépare d'autant mieux à la vie sociale qu'elle permet de passer d'un cercle restreint d'autrui significatifs à un cercle élargi d'autrui généralisés, l'individu approfondit d'autant plus sa réflexivité identitaire qu'il entretient des relations sociales diversifiées. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, Georg Simmel a élaboré un modèle articulant individualisation et liens sociaux.

« *On ne prend conscience de son existence comme contenu autonome de représentation que lorsqu'elle apparaît encore dans d'autres associations de nature différente* » (Simmel Georg, *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation* [1908], PUF, 1999, p. 407). Dans les sociétés traditionnelles, les individus appartiennent à un nombre de cercles restreints : la famille, le métier, l'église, le village, pour l'essentiel. Ils forment un « *empilage de liens* » qui se recoupe (p. 421). Et, au sein de chaque cercle ce sont les mêmes caractéristiques individuelles qui ressortent. Les différentes dynamiques qui opèrent dans les sociétés modernes – de la division du travail à l'urbanisation – permettent à l'individu de « *réunir dans sa personne*

*la participation à autant d'associations qu'il lui plaît* » (p. 416). Sa vie sociale se déploie alors dans un grand nombre de cercles sociaux qui apparaissent non plus concentriques et superposés mais juxtaposés et largement disjoints. Aucun de ces cercles n'exclut la participation à de nouveaux si bien que plus ils sont nombreux et plus la probabilité qu'un autre individu présente la même combinaison de relations sociales diminue. Dès lors, « *plus la variété des intérêts de groupe qui se rencontrent en nous et veulent s'exprimer est grande, plus le moi prend nettement conscience de son unité* » (p. 417). Si la théorie des cercles sociaux de Simmel est souvent présentée comme l'une des influences originelles des approches en termes de réseaux sociaux, elle a surtout le mérite de mettre en évidence deux éléments qui permettent encore d'approfondir l'analyse de la sociabilité et l'étude de ses transformations. D'une part, Simmel signale qu'au sein de chaque cercle les individus tendent à occuper des positions différentes. Or, à partir de positions différentes, ce sont bien des relations différentes que l'on entretient. Voilà donc une première source d'accroissement de la différenciation individuelle et de diversification des expériences « *entre ceux qui mènent et ceux qui sont menés* » (p. 424). D'autre part, au sein de chaque cercle est à l'œuvre un *modus operandi* associant, dans des proportions variables, concurrence et alliance, ce qui « *ouvre une possibilité infinie de combinaisons individualisantes* » (p. 426). En définitive, les liens sociaux dans la société moderne peuvent être appréhendés à partir de la métaphore du « *pont* » et de la « *porte* » que propose Simmel (Simmel G., *La Tragédie de la culture et autres essais* [1909], Rivages, 1988, p. 161-168). La singularité de l'individualité s'approfondit au gré des « *ponts* » multiples qu'il établit. Ces « *ponts* » élargissent ses liens, toutefois il veille à maintenir les « *portes* » ouvertes puisque ces liens peuvent menacer son autonomie.

### III. Lien social et nouvelles sociabilités numériques

#### A. Développement des réseaux sociaux numériques, évolution des sociabilités et effets sur les liens sociaux

##### 1) Comment appréhender les effets des technologies de l'information et de la communication, des interfaces numériques et des médias sociaux sur la sociabilité ?

La place croissante occupée par les technologies de l'information et de la communication dans les interactions sociales<sup>61</sup> a renouvelé les interrogations sur l'individualisme contemporain et les évolutions du lien social. C'est tout particulièrement à partir de l'essor du web 2.0 au début des années 2000 et le développement spectaculaire des réseaux sociaux que le bouleversement a pris forme grâce à des interfaces qui ne se limitaient plus à permettre la consultation de sites, mais rendaient possible la communication et les échanges entre eux, c'est-à-dire entre n'importe quels utilisateurs.

Dans une contribution devenue classique, Danah Boyd et Nicole Ellison ont défini les réseaux sociaux numériques à partir de deux caractéristiques : les internautes disposent de pages personnelles publiques ou semi-publiques, ils s'abonnent à d'autres utilisateurs avec lesquels ils peuvent interagir<sup>62</sup>. Cependant, ajoutent les auteures, ce qui fait la singularité des médias sociaux, ce n'est pas tant l'opportunité donnée à un individu de rencontrer n'importe qui, mais la possibilité pour chacun des utilisateurs de rendre visibles son profil et son réseau personnel de relations et d'articuler ce dernier à celui de tous les autres. Les possibilités d'établir des liens sont ainsi démultipliées et les bases sur lesquelles ces liens peuvent se former – une activité professionnelle, un loisir, une expérience personnelle, etc., – connaissent une diversification inédite.

---

61 Les évolutions favorables des prix des équipements contribuent à une diffusion rapide des technologies de l'information et de la communication et à l'expansion des usages. Près d'un français sur deux est membre d'au moins un réseau social selon le CREDOC, soit 26 millions de personnes (Enquêtes 2014 « Conditions de vie et Aspirations » sur la diffusion des technologies de l'information). Quatre ans plus tard, dans L'Année internet 2018, Médiamétrie estime leur nombre à trente millions. Selon le Baromètre du numérique 2018, 52 % des personnes (de 12 et plus) résidant en France utilisent des messageries instantanées, et deux sur cinq le font quotidiennement. Enfin, le temps moyen passé sur internet est aujourd'hui globalement équivalent à celui passé devant la télévision autour de 18 heures par semaine. Mais, les jeunes et les personnes appartenant aux catégories socioprofessionnelles détenant les niveaux de diplôme et de revenu les plus élevés consacrent nettement plus de temps à internet qu'à la télévision.

62 Boyd Danah. M., Ellison Nicole B., « Social Network Sites: Definition, History, and Scholarship », *Journal of Computer-Mediated Communication*, n° 13, 2008, p. 211.



Dominique Cardon prolonge cette réflexion<sup>63</sup> et explique comment les réseaux sociaux du web ont entraîné deux mutations de fond imbriquées : la première concerne l'espace public dans lequel les individus évoluent et interagissent<sup>64</sup>, la seconde a trait aux combinaisons entre sociabilité en ligne et relations hors ligne.

D'abord, internet et les réseaux sociaux modifient le régime de la prise de parole. La communication essentiellement verticale qui primait (presse, radio, télévision, auteurs, journalistes, politiciens, experts) doit désormais partager l'espace avec un public élargi (du blogueur à n'importe quel amateur). Les liens associés à la citoyenneté sont bousculés. D'un côté, si les citoyens sont égaux en droit, alors leurs opinions ont toutes leur place dans l'espace de la conversation publique et la détermination de l'agenda médiatique n'est plus désormais soumise au contrôle des représentants élus ou des institutions. L'espace public numérique apparaît alors comme une arène de débat libérée de certaines contraintes inhérentes à la prise de parole en public. Les possibilités de participation des citoyens semblent considérablement étendues et la démocratie représentative doit faire une place à une démocratie plus participative. Si celle-ci pouvait reposer sur des dispositifs hors ligne comme les conseils de quartier, force est de reconnaître que les technologies de l'information et de la communication ont ouvert de nombreuses possibilités, par exemple les forums participatifs ou les consultations en ligne<sup>65</sup>. Ces dispositifs numériques constituent-ils des moyens susceptibles de revitaliser la participation à la vie politique en démocratie ? Cet espoir a été plutôt déçu au regard de l'évolution des indicateurs de participation politique, ou plus particulièrement électorale. De même, si les citoyens sont potentiellement plus informés, ils ne sont pas pour autant mieux informés<sup>66</sup>. En

63 Cardon Dominique, *Culture numérique*, Presses de Sciences Po, 2019.

64 L'espace public désigne ici, depuis les travaux de Jürgen Habermas (*L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, 1962), tous les lieux où l'expression des opinions privées et leur publicité permet un débat public basé sur la confrontation d'idées comme pratique fondamentale de la vie sociale en démocratie.

65 Le grand débat national ouvert par le gouvernement en janvier 2019 à la suite du mouvement des gilets jaunes comportait un dispositif en ligne (<https://granddebat.fr/>) ayant donné lieu à des contributions de la part des citoyens sur les quatre grands thèmes proposés. Le nombre des contributeurs en ligne a été estimé à 500 000, tout comme le nombre de personnes présentes lors des réunions locales. Parallèlement, à celle du grand débat d'autres plateformes de consultation ont été lancées, tantôt concurrentes comme celle se réclamant du mouvement des gilets jaunes (<https://www.le-vrai-debat.fr/>), tantôt complémentaires en défense de thématiques spécialisées considérées comme oubliées (comme celle lancée par les professionnels de santé : <https://legranddebatsante.fr/>).

66 Internet élève considérablement la variété de l'information en multipliant les possibilités de production et d'expression des grands médias en ligne jusqu'aux blogs. Mais, internet entraîne également un phénomène de concentration et d'hypermédiatisation de certains sujets : la « diversité offerte » n'est pas la « diversité consommée ». Voir Marty Emmanuel, Rebillard Franck, Pouchot Stéphanie et Lafouge Thierry, « Diversité et concentration de l'information sur le web. Une analyse à grande échelle des sites d'actualité français », *Réseaux*, vol. 6, n° 176, 2012.

revanche, « *si les internautes ne s'engagent pas beaucoup dans les dispositifs participatifs initiés par les institutions, ils ne cessent de produire une participation spontanée dans les différents espaces du web* »<sup>67</sup>. Pétitions en ligne, vidéos polémiques, circulation de hashtags, collectifs d'activistes sur le web, coordination de mouvements sociaux, fils de discussion sur twitter qui expriment une indignation, sont quelques-unes des nombreuses manifestations à travers lesquelles par l'entremise des sociabilités numériques, la communication et l'action politique se déploient.

La deuxième mutation tient dans le fait que les relations sociales s'étoffent d'une composante nouvelle : la communication en ligne prend une place de plus en plus importante dans notre sociabilité. Elle revêt des formes hétérogènes qui couvrent tout le spectre des liens sociaux, des plus impersonnels aux plus intimes. Il est commode ici de reprendre pour l'analyse des liens sociaux numériques, les deux notions élaborées par Robert Putnam pour identifier les deux modalités typiques utilisées par les individus dans l'entretien de leur capital social<sup>68</sup>. Il distingue le « *bonding* », soit le « *lien* », notion que l'on peut appliquer au renforcement de relations préexistantes, et le « *bridging* », soit le « *pont* », terme que l'on peut employer pour les interactions orientées vers des inconnus.

La diversité des réseaux numériques décuple les possibilités de renforcer des « liens » et d'établir des « ponts ». Ils donnent la possibilité de construire des liens interpersonnels très étroits, et de resserrer l'entre soi par des liens forts comme ceux qui concernent des membres de la famille ou un groupe d'amis proches. Par exemple, « *sur Facebook, même si l'on a 150 amis, ceux qui likent et commentent régulièrement nos posts se réduisent à une dizaine de personnes que l'on connaît dans la vraie vie : les conversations ordinaires, les likes et les commentaires proviennent presque toujours des mêmes contacts* »<sup>69</sup>. De même, sur les sites de réseaux sociaux où la conversation domine, comme Messenger, WhatsApp ou Snapchat, le nombre de personnes avec lesquelles on communique de manière régulière est très faible et le taux d'interconnaissance très important. Les liens numériques permettent dans ce cas de consolider les liens de filiation les plus resserrés et d'entretenir des liens familiaux plus distendus par le temps ou l'éloignement géographique.

En revanche, sur les réseaux sociaux de partage (comme Instagram, Twitter, Pinterest, etc.), on partage quelque chose, un intérêt, une opinion, avec un large public, et on entre en relation avec d'autres personnes parce que nos goûts ou nos activités croisent les leurs ou parce qu'elles sont des contacts de nos contacts. Ici, on établit des « ponts », le nombre de contacts et la visibilité sont valorisés et recherchés. C'est ici, par exemple, le domaine des influenceurs dont le compte connaît un nombre d'abonnés beaucoup plus élevé que celui de ses abonnements. Mais, à une autre échelle, c'est aussi le réseau de relations d'intensités très inégales que chacun

---

67 Cardon D. *Culture numérique*, op. cit., p. 243.

68 Putnam Robert D., *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York: Simon & Schuster, 2000.

69 Cardon D. *Culture numérique*, op. cit., p. 167.

peut mobiliser, composé au-delà du groupe restreint des parents proches et des amis, des listes de contacts (Facebook), des abonnés (Twitter), des membres du réseau (LinkedIn) ou encore des participants des différentes communautés du web que l'on peut fréquenter. L'avertissement formulé par Antonio Casilli a son importance, « mon friend n'est pas mon ami »<sup>70</sup>.

## 2) Comment saisir les effets de la sociabilité numérique sur les différents types de liens sociaux ?

On peut reprendre la typologie opératoire des différents types de liens sociaux proposée par Serge Paugam pour dresser un premier constat sur la manière dont les sociabilités numériques affectent les liens sociaux.

Les réseaux sociaux numériques contribuent de manière significative à l'entretien des liens forts qu'il s'agisse de liens de filiation ou de liens électifs. Une enquête longitudinale par panel sur les réseaux personnels d'une cohorte de jeunes, interrogés à six reprises depuis 1995, a permis d'observer l'évolution des usages d'internet et des réseaux sociaux le long d'une partie du cycle de vie. Il ressort clairement que « *les personnes avec qui les enquêtés interagissent le plus souvent sur Facebook sont avant tout leurs amis les plus proches dans le sens d'une intensité affective, ainsi que les membres de leur famille* »<sup>71</sup>. De plus, la force de ces liens et leur intimité peuvent être préservées ou augmentées en empêchant l'intrusion de personnes extérieures. Cela va de pair d'ailleurs avec une évolution des conduites des utilisateurs de Facebook de plus en plus soucieux de conserver des espaces privés et protégés dans leurs échanges sur le réseau<sup>72</sup>. Parallèlement, les réseaux numériques permettent aussi aux individus de renouer le contact avec des membres de leur famille perdus de vue. En ce sens, ce sont donc aussi des liens familiaux faibles que les réseaux sociaux favorisent comme une internaute le signale lors d'un entretien : « *Quand je dis famille, c'est cousins, cousines, tontons, tatas, vu qu'on est 150 ou 200... De temps en temps, par rebond, machin est allé au mariage de truc et du coup, on se reconnecte pas mal par Facebook pour avoir les news de tous, ça permet d'avoir*

70 Casilli Antonio, *Les liaisons numériques. Vers une nouvelle sociabilité*, Seuil, 2010, p. 270. On peut aussi relever avec Barry Wellman : “*new ways of expressing relationships and relations. The use of the word friend expanded significantly in this decade*”, Wellman Barry and McEwen Rhonda, “Relationships, Community, and Networked Individuals”, in Teigland Robin and Power Dominic, (ed.), *The Immersive Internet. Reflections Entangling of the Virtual with Society, Politics and the Economy*, Palgrave MacMillan, 2013.

71 Bidart, Claire, et Cathel Kornig. « Facebook pour quels liens ? Les relations des quadragénaires sur Facebook », *Sociologie*, vol. 8, n°1, 2017, p.86.

72 Les traces laissées sur le web sont à l'origine d'une « hypermnésie numérique » préoccupante et le Baromètre du numérique 2018 (ARCEP) souligne une inquiétude croissante des internautes vis-à-vis de la protection des données, malgré les évolutions de la législation avec la mise en œuvre, depuis mai 2018, du règlement général sur la protection des données (RGPD), nouveau cadre juridique au sein de l'Union européenne.

*des petites bribes de nouvelles, entre deux* »<sup>73</sup>. Plus largement, la diversité des médias sociaux permet de multiplier tous les types de liens faibles – qu'ils concernent des collègues de travail, des personnes côtoyées en ligne ou croisées hors ligne. Au total, les réseaux sociaux contribuent à la consolidation des liens forts et à l'extension des liens faibles. Des passerelles existent entre les uns et les autres, si le « *friending* » en ligne relève des liens faibles, il peut donner naissance à une relation privilégiée. C'est le cas de personnes qui commencent par échanger sur un site de rencontre ou au sein d'une communauté partageant une passion, puis prolongent hors ligne, dans la durée, leur relation.

Qu'en est-il quant aux relations entre parents et enfants ? Les réseaux sociaux distendent-ils leurs liens ? N'exposent-ils pas les jeunes à un ensemble de situations risquées : emprise exercée par des inconnus, formes de dépendance à l'égard d'activités de jeu, violence des échanges, harcèlement, publication de photos compromettantes, etc. ? Ces menaces ne doivent pas être exagérées<sup>74</sup>, car les données établissent que les réseaux sociaux raffermissent les relations fortes entre ascendants et descendants. Il s'exerce donc à la fois un contrôle des premiers sur les seconds, mais également un autocontrôle des seconds, selon le processus de civilisation analysé par Norbert Elias<sup>75</sup>. Ainsi, les médias sociaux permettent également aux plus jeunes, aux adolescents en particulier, de se ménager des zones privées en dehors du contrôle des parents, et ainsi de compléter leur socialisation en élargissant le cercle des autrui généralisés. « *Les adolescents vont bricoler de nouveaux comportements autour de leurs usages des technologies de l'information et des communications, et des pratiques culturelles les entourant. Ces nouveaux comportements impliquent une quête à peine masquée d'autonomisation, de reconnaissance et de mise en scène du corps* »<sup>76</sup>. Si les échanges en ligne permettent d'étoffer les liens sociaux en renforçant les liens forts de parenté et d'amitié tout en élevant potentiellement la densité des liens faibles qu'ils soient familiaux, électifs ou organiques, ils renouvel-

---

73 Bidart et al., op. cit., p. 94.

74 “*The myth that teenagers do not care about privacy persists, despite evidence that suggests little variation between adults and young people*”, Marwick E. Alice, and Boyd Danah, “*Networked privacy: How teenagers negotiate context in social media*”, *New Media & Society*, Vol. 16, n° 7, 2014, p. 1052.

75 « *L'enchaînement des actes qui lie les membres d'une société différenciée les uns aux autres, l'autocontrôle auquel l'éducation les astreint depuis le plus bas âge (...) nous donne au moins une idée des rapports étroits entre la permanence et la différenciation de l'habitus de l'homme dit “civilisé” d'une part, et la différenciation des fonctions sociales, la grande variété des actes devant être accordés et harmonisés de l'autre* », Elias Norbert, *La Dynamique de l'Occident*, [1939], Calmann-Lévy, 1975.

76 Goguel d'Allondans Thierry et Jocelyn Lachance, *Etudier les ados*, éd. EHESP, 2014. En particulier le chapitre 10 : « *La socio-anthropologie de l'adolescence et de la jeunesse à l'ère du numérique* ». On peut aussi consulter sur ces questions : Lachance Jocelyn, *La famille connectée. De la surveillance parentale à la déconnexion des enfants*, éd. ERES, 2019.

lent également les liens de citoyenneté. Le développement des « *Civic Tech* » ou technologies civiques démultiplie les possibilités offertes aux citoyens pour intervenir dans la vie démocratique. Elles contribuent d'abord au renforcement des mécanismes de la démocratie représentative avec des sites comme la *Fabrique de la loi* ou *Nosdéputés.fr* qui permettent de disposer d'une information précise sur le travail des représentants politiques et ainsi d'exercer sur eux une forme de contrôle. En ce sens, elles relèvent de la contre-démocratie théorisée par Pierre Rosanvallon<sup>77</sup>. Mais, internet modifie aussi les liens de citoyenneté à travers la mise en circulation d'outils de participation. Il peut s'agir de sites pétition en ligne (comme *change.org* ou *Avaaz*), ou encore de sites organisant un débat public ouvert et pluraliste avec des citoyens tirés au sort (comme *DemocracyOS* ou *democratieouverte.org*). Ces évolutions ont conduit les parlementaires à mettre en œuvre une plateforme où les internautes échangent avec les élus sur les projets et propositions de lois en cours (*parlement-et-citoyens.fr*). Enfin, les technologies civiques empruntent une troisième direction en créant des dispositifs visant à court-circuiter les procédures habituelles de recrutement et de sélection des dirigeants politiques (par exemple *Laprimaire.org* ou *Mavoix.info*) et à promouvoir des formes de démocratie plus directes (le parti Pirate). Ces initiatives sont encore à leur début et leurs effets restent limités, mais elles expriment bien qu'à une société d'individus en réseau peut difficilement correspondre un modèle de démocratie représentative tel qu'il a existé dans le passé.

Ainsi, au cœur des sociabilités numériques, prennent place de multiples interrogations politiques qui portent la promesse de revigorer le lien de citoyenneté. Toutefois, ces évolutions ne vont pas sans poser de nouvelles difficultés : les réseaux sociaux tendent à fragmenter les intérêts et l'opinion publique, à durcir les oppositions, à faciliter les invectives, à informer des croyances infondées, à produire des formes de concentration de l'information, etc. Enfin, il ne faut pas oublier que si les relations entre citoyens et administrations publiques passent de plus en plus par internet, cela ne va pas sans problèmes pour les franges les plus démunies de la population.

---

77 Rosanvallon Pierre, *La contre-Démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Seuil, 2006. Elle emprunte trois formes : la surveillance du peuple, son pouvoir de sanction, et les interventions du peuple-juge.

## Complément pour le professeur

### Variété des réseaux sociaux et diversité des sociabilités numériques.

On peut appréhender la diversité des sociabilités numériques à partir des différents types de médias sociaux dont les caractéristiques, le type de services proposés ou le public d'utilisateurs qui les fréquente, ne sont pas sans effets sur la nature des sociabilités qu'ils permettent d'entretenir. Cette perspective permet de donner toute sa place aux interfaces technologiques et aux usages dont elles font l'objet, dans l'analyse des sociabilités.

Les travaux de Dominique Cardon (*Culture numérique*, Presses de Sciences Po, 2019) permettent de mettre en correspondance d'une part, la cartographie de l'espace des réseaux sociaux construite selon le degré de visibilité que chaque réseau accorde au profil des individus (schéma 2), et d'autre part, la représentation des différentes identités que les individus peuvent utiliser dans leurs relations en ligne (schéma 1) : *identité civile* (caractéristiques objectives et officielles, âge, sexe, profession, etc.), *identité narrative* (façonnée par un processus de subjectivation à travers lequel l'individu se projette), *identité agissante* (les goûts et les passions à travers lesquels la singularité de chacun ressort), *identité virtuelle* (théâtralisation de soi et avatars).

**Schéma 1:** Les traits de l'identité en ligne.

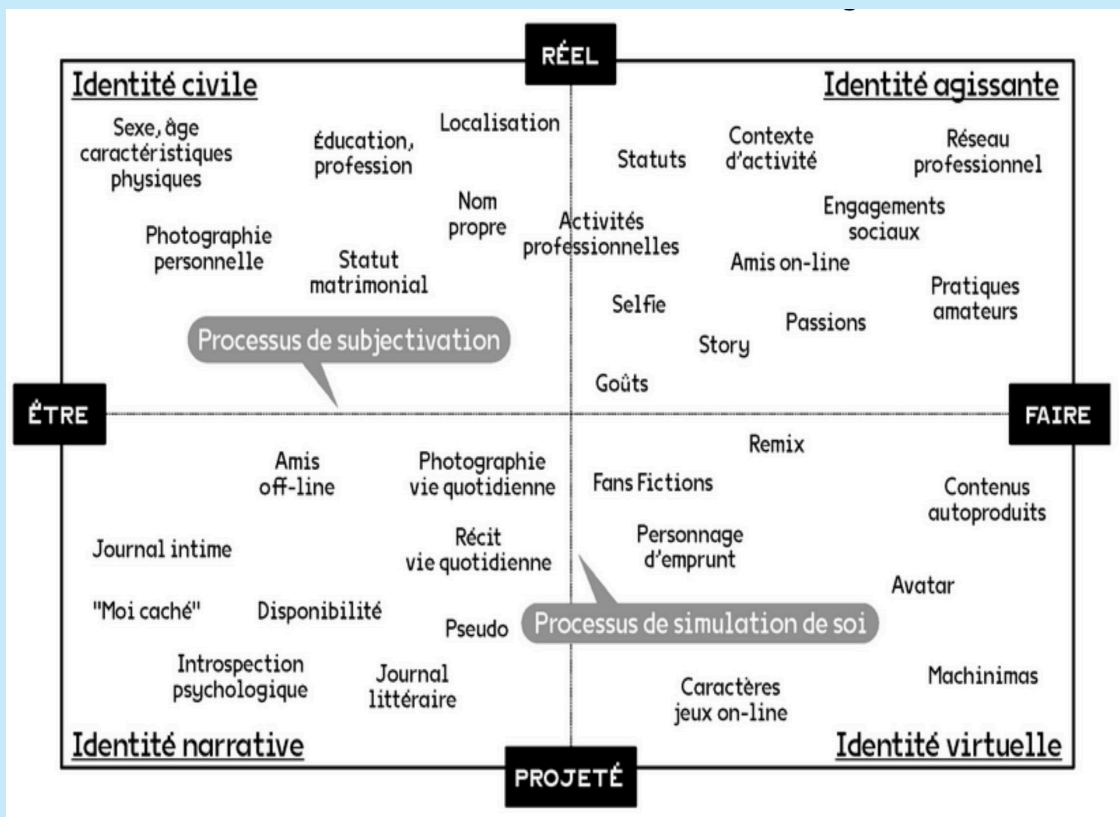
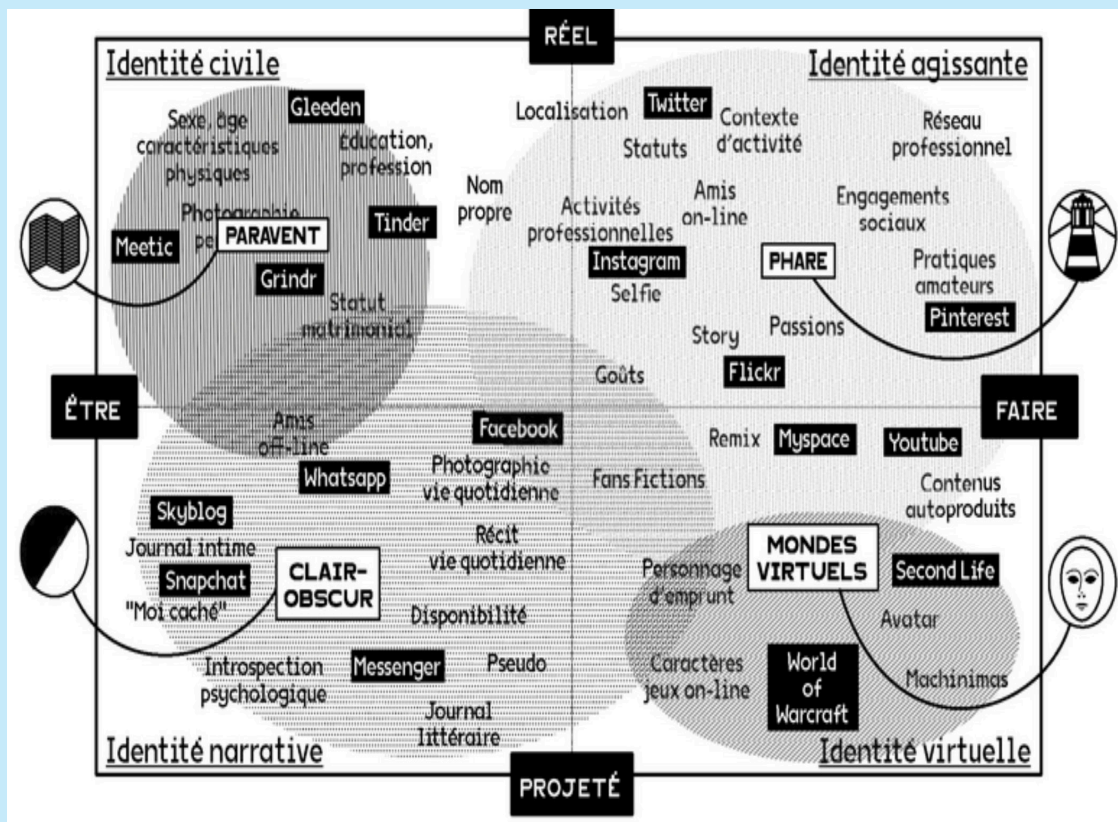


Schéma 2 : Les quatre familles de relations en ligne.



A l'aide de ces deux cartographies, et à partir de leur mise en correspondance, on peut identifier la diversité des sociabilités numériques selon la facette de l'identité mise en avant et le type de média social privilégié. « On entend souvent dire qu'en ligne tout le monde déballe tout et n'importe quoi de sa vie devant tout le monde. Rien ne paraît plus faux lorsque l'on observe le très fin réglage de la visibilité auquel procèdent ensemble les plateformes et les utilisateurs pour que ces derniers puissent "se cacher pour voir" (paravent), "se montrer tout en se cachant" (clair-obscur), "tout montrer et tout voir" (phare), ou enfin "se voir, mais caché" (mondes virtuels) » (Culture numérique, p. 162).

## B. Liens numériques et lien social : individualisme et structure sociale

### 1) Les sociabilités numériques modifient-elles l'individualisme et le lien social ?

Les conséquences des nouvelles sociabilités numériques sur le lien social doivent être appréciées au regard de la manière dont les réseaux sociaux affectent la conception de l'individu contemporain, c'est-à-dire son autonomie et son identité. D'ailleurs, historiquement, n'est-ce pas l'essor de l'individualisme qui a soulevé de nouvelles interrogations sur la cohésion de la société ? En effet, le développement d'internet et des réseaux sociaux a entraîné l'émergence d'un « *networked individualism* »<sup>78</sup> que l'on peut appeler *individualisme en réseau* ou *individualisme connecté*. Barry Wellman le définit de la façon suivante : « *In the world of networked individuals, it is the person who is the focus: not the family, not the work unit, not the neighborhood, and not the social group. Each person also creates their own internet, tailored to their needs* »<sup>79</sup>. L'auteur a ainsi proposé trois représentations stylisées pour typifier les effets des liens numériques sur les liens sociaux. Le premier modèle est celui des petites boîtes (« *little boxes* ») : les liens forts entre individus l'emportent, la proximité et la similitude dominant au sein de groupes séparés et fortement intégrés, c'est le modèle traditionnel de la communauté. Le deuxième modèle, celui de la « *glocalisation* » (articulation entre le local et le global) considère que les individus appartiennent à des communautés soudées par des liens forts, tout en entretenant de nombreux liens faibles à l'extérieur (liens respectivement représentés en trait continu et pointillés dans le schéma ci-dessous). Enfin, le troisième modèle concerne l'individualisme en réseau : chaque individu est au centre d'un réseau spécifique de relations, composé d'une combinaison de liens faibles et forts. Barry Wellman prend bien soin de rappeler comment il convient de comprendre cette construction : « *The three ideal types are not mutually exclusive in societies or in people. In practice, societies and people's lives are often mixtures of groups and networks* ». Le passage du premier modèle aux deux suivants soulève la question de l'évolution de l'individualisme et, conséquemment celle du lien social. Internet et les réseaux sociaux exacerbent-ils l'individualisme égo-centré et fragilisent-ils le lien social ? Ou bien plutôt les recomposent-ils sans les transformer fondamentalement ?

---

78 Ces trois expressions se trouvent respectivement dans : Wellman Barry, « Physical Place and Cyber Place: The Rise of personalized individualism », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 25, n° 2, 2001 ; Casilli Antonio, *Les liaisons numériques. Vers une nouvelle sociabilité*, Seuil, 2010 ; Flichy Patrice, « L'individualisme connecté entre la technique numérique et la société », *Réseaux*, vol. 124, n° 2004.

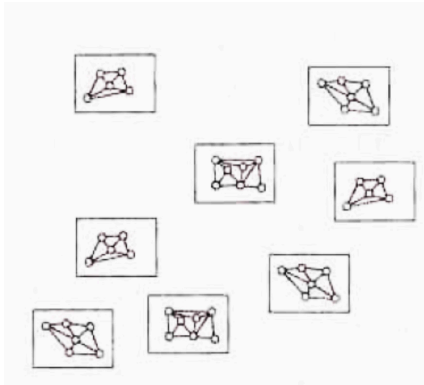
79 Rainie Lee and Wellman Barry, « The Individual in a Networked World: Two Scenarios », *The Futurist*, vol. 46, n°4, July 2012, p. 25.



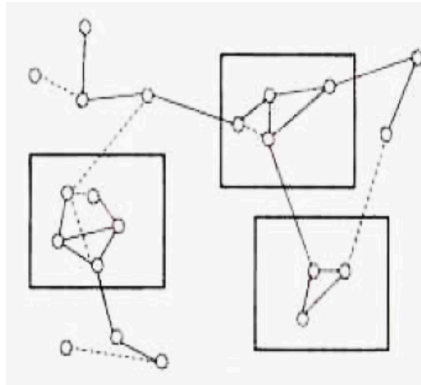
### Schéma 2 : Liens numériques et liens sociaux.

Les trois schématisations proposées par B. Wellman sont ici représentées à partir des figures, plus précises, proposées par Antonio Casilli dans *Les liaisons numériques* (2010).

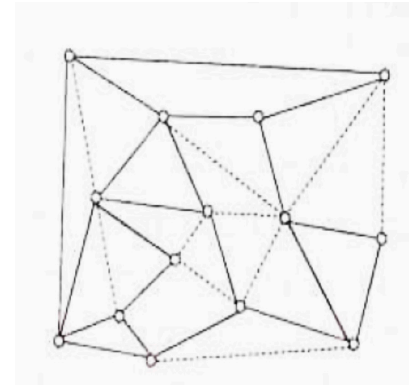
#### Le modèle des « petites boîtes »



#### Le modèle de la « glocalisation ».



#### Le modèle de l'individualisme en réseau.



Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de rappeler qu'il existe plusieurs formes d'individualisme et qu'elles ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Trois formes principales peuvent être discernées : un *individualisme moral* et universaliste, centré sur l'autonomie de la personne, un *individualisme égoïste* commandé par la satisfaction des intérêts strictement personnels et engagé dans une compétition permanente, et un *individualisme expressif*, réflexif, mais aussi plus particulariste et concret, qui se nourrit d'une quête de soi. On peut avoir raison de distinguer, voire d'opposer, ces différentes formes d'individualisme, mais rien ne nous interdit de les concevoir de conserve comme autant de composantes de l'individualisme contemporain. En effet, si l'on admet que la complexité des sociétés s'approfondit, il faut bien parallèlement accepter une conception plus complexe de l'individualisme.

Il apparaît dès lors que le développement des sociabilités numériques agit sur les liens sociaux par le truchement de ces formes d'individualisme.

1°/ En effet, internet et les réseaux sociaux numériques étouffent l'*individualisme moral* puisqu'ils créent des liens basés sur le partage (*réseaux P2P*), la réciprocité ou le don et le contre-don (*sites d'utilisateurs de biens, de crowdfunding, de tutoriels, communautés du logiciel libre, etc.*) et donnent naissance à des communautés qui offrent par exemple des biens communs ( *Wikipédia* par exemple).

2°/ ils constituent également des espaces de compétition où les individus cherchent à capter des ressources, obtenir de la notoriété, la valoriser économiquement (exemple du réseautage commandé par des stratégies d'accumulation de capital social). L'évaluation y est permanente, l'information et la réputation jouent le rôle d'actifs qui aiguisent les rivalités. C'est la sphère où l'individualisme égoïste se déploie pleinement.

3°/ Mais, les réseaux sociaux élargissent et diversifient les possibilités d'interactions et participent d'une multiplicité de formes de socialisation qui permet aux individus de construire au fil de leurs échanges leur identité et d'exprimer leur singularité comme le résume la belle formule de A. Casilli, « *mon réseau est une image de moi* »<sup>80</sup>.

Toutefois, chacune des catégories qui précèdent peut donner lieu à un retournement ou un détournement des types de relations. L'engagement dans une communauté du logiciel libre peut être complémentaire d'une activité professionnelle ou marchande conjointe, avec laquelle il entre en synergie. De même, les stratégies d'accumulation de capital social peuvent être l'occasion de découvertes d'affinités propices à la formation d'amitiés. Enfin, si les relations en ligne multiplient les dynamiques intersubjectives grâce auxquelles « *un individu peut s'éprouver en tant que sujet autonome développant confiance, respect et estime de soi* », elles peuvent également déboucher sur le mépris et le déni de reconnaissance<sup>81</sup>.

**Tableau 5:** Individualismes, réseaux numériques et lien social.

<b>Principales formes d'individualisme</b>	<b>Notion clé</b>	<b>Type de lien</b>	<b>Quelques exemples montrant l'articulation entre internet, les réseaux sociaux et les formes d'individualisme.</b>
1°/ Individualisme moral	Autonomie	Valeurs partagées	-Wikipédia et le bénévolat
2°/ Individualisme égoïste	Intérêt	Compétition	-Les plateformes de marché
3°/ Individualisme expressif.	Identité	Expression de soi	-Les pratiques créatives en ligne des amateurs ou la multiplicité des identités en ligne

80 Casilli Antonio, *Les liaisons numériques. Vers une nouvelle sociabilité*, Seuil, 2010, p. 213. Ce qui rejoint l'analyse de B. Wellman : "People vary in their involvements in different networks, participating actively in some, occasionally in others, and being silent "lurkers" in still others" (Wellman B., "Little Boxes, Glocalization, and Networked Individualism", Makoto Tanabe, Peter van den Besselaar, Toru Ishida (ed.), *Digital Cities II: Computational and Sociological Approaches*, Springer, 2002, p. 17.

81 Granjon Fabien, « Amitiés 2.0. Le lien social sur les sites de réseaux sociaux », *Hermès, La Revue*, vol. 59, n°1, 2011, p. 103.

## 2) Liens numériques et prégnance des structures sociales.

Internet et les réseaux sociaux numériques (RSN) ne créent pas un monde nouveau dans lequel progressivement la verticalité des anciennes relations sociales serait remplacée par l'horizontalité des nouvelles. L'univers dans lequel les technologies numériques s'implantent et opèrent est fondamentalement constitué de structures sociales et de rapports hiérarchiques qui conservent leur prégnance.

Par exemple, du point de vue des effets de ces technologies sur le lien social, il y a plutôt continuité que rupture par rapport aux anciens médias. En effet, internet est à la fois une technologie de communication interpersonnelle et, à l'instar du téléphone, il resserre les liens sociaux ; mais il est aussi un média de masse et, à la manière de la télévision, il tend plutôt à les desserrer. Les enquêtes sur l'utilisation des RSN au cours de la journée montrent que leur usage suit le rythme des rencontres en face à face. Les liens numériques épaississent les liens sociaux hors ligne bien plus qu'ils ne se substituent à eux. L'activité des messageries électroniques se réduit la nuit et les week-ends<sup>82</sup>.

De même, si les technologies numériques offrent à leurs utilisateurs un pouvoir d'ubiquité, elles n'abolissent pas les distances spatiales. Les études sur l'utilisation du téléphone mobile et la communication par SMS confirment que les échanges sont d'autant plus intenses que les personnes se trouvent à proximité. « *Is the Internet Killing distance ?* », telle est la question que Wellman et ses coauteurs se posent à partir d'une enquête comparative portant sur les formes de communication utilisées par un échantillon de population de Toronto avant et après le développement des technologies numériques<sup>83</sup>. Leurs réponses sont nuancées, car les moyens de communication sont spécialisés selon les distances entre les personnes en interaction, mais leur conclusion est nette : « *geography still matters* »<sup>84</sup>.

Les structures sociales à l'instar des structures spatiales configurent les usages des technologies numériques. Et, si les classes supérieures ont une sociabilité hors ligne plus intense et plus variée – tant socialement que géographiquement –, par rapport à la sociabilité plus réduite, plus homogène et plus locale des classes populaires, internet et les réseaux numériques reconduisent cette différenciation. « *En ligne les différences sociales et culturelles perdurent* »<sup>85</sup>. Il y a donc une relation d'homologie entre position sociale et type de sociabilité qu'elle soit numérique ou de face à face. Si la position est définie sur la base d'une détention inégale de ressources économiques, sociales et culturelles, on ne voit pas comment ces ressources

---

82 Casilli A., *Les liaisons numériques*, op. cit., p. 247-248.

83 Mok Diana, Wellman Barry, Carrasco Juan, "Does Distance Matter in the Age of the Internet?", *Urban Studies*, vol. 47, n°13, 2010.

84 Mok, Wellman, Carrasco, op.cit., p.2778.

85 Cardon D., *Cultures numériques*, op. cit., p. 179. Voir également Bidart, Claire, Alain Degenne, et Michel Grossetti, *La vie en réseau. Dynamique des relations sociales*, PUF, chapitre 11. « Des réseaux inégaux ».

pourraient ne pas intervenir dans la sociabilité dès lors que cette dernière consiste, entre autres choses, en des ressources en capital social. Mais, si *positions* et *relations* sont articulées, cette articulation est toutefois souple – il y a du jeu. Elle est sans cesse modifiée par une individualisation plus marquée des trajectoires, par des effets d'âge, de génération, de genre et même de lieu qui contribuent à sa souplesse.

Nonobstant, les études sur les relations amicales confirment le primat de l'homophilie sociale et éducative sur l'hétérophilie. Quant à l'étude de la formation des couples, elle donne à voir la manière dont les ressources à la disposition des individus commandent, dans une large mesure, les appariements entre personnes.

Dans leur célèbre étude, sur « *la découverte du conjoint* », à la fin des années 1980, Michel Bozon et François Héran avaient observé que « *la foudre [...] ne frappe pas aveuglément l'échiquier social : elle y dessine une diagonale [...] qui croise les origines sociales des hommes et des femmes vivant en couple* »<sup>86</sup>. Pour expliquer ce phénomène d'homogamie sociale, ils soulignaient l'importance de la structuration sociale des pratiques de sociabilités se déroulant dans des espaces inégalement ouverts aux membres des différentes catégories sociales.

Que devient cette sélection sociale des conjoints lorsque les sites de rencontres en ligne se multiplient et connaissent une fréquentation croissante ? On estime, en effet, qu'entre 16 et 18 % des personnes âgées de 18 à 65 ans ont été inscrites sur ces sites<sup>87</sup>. Et, si entre 2005 et 2013, environ un couple sur douze s'est formé à partir d'une relation entamée sur un site de rencontres, leur proportion a poursuivi son augmentation. Les appariements sont-ils devenus plus diversifiés ? La tendance à l'homogamie s'est-elle réduite ? Au terme de son investigation concernant les effets d'internet sur la formation des couples, Marie Bergström conclut que « *les relations nouées via ces sites ne sont pas moins homogames que les autres* »<sup>88</sup>. Cela a de quoi surprendre et la sociologue n'hésite pas à souligner que la singularité des sites de rencontres en ligne tient dans leur insularité qui les distingue de tous les autres lieux de rencontres qui restaient attachés à des formes de sociabilité particulières. Or, cette privatisation de la sociabilité affective et sexuelle, et son individualisation, rendues possibles par la rencontre en ligne n'ont pas affecté la tendance à l'homogamie. Pourquoi ? Dans *La distinction*, Pierre Bourdieu avait montré que les frontières sociales, définies par la distribution inégale du capital économique et culturel, reposaient également sur des différences de systèmes de goûts et de dégoûts autour desquels se rassemblaient les individus appartenant aux différents groupes sociaux<sup>89</sup>. Les rencontres en ligne mettent en jeu des stratégies de présentation de soi, des usages photographiques, des savoir-faire langagiers, des styles de vie, des affinités culturelles

86 Bozon Michel, Héran François, « La découverte du conjoint II. Les scènes de rencontre dans l'espace social », *Populations*, vol. 43, n°1, 1988, p. 143.

87 Enquête EPIC 2012-2013 (*Étude des parcours individuels et conjugaux*) conduite par l'INED et l'INSEE.

88 Bergström Marie, *Les nouvelles lois de l'amour. Sexualité, couple et rencontres au temps du numérique*, La Découverte, 2019, p. 11.

89 Bourdieu Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Minuit, 1979.

qui orientent les utilisateurs vers des choix à tendance homogame. En outre, le marché des sites de rencontre s'est lui-même très rapidement segmenté de façon à répondre aux besoins spécifiques des différentes catégories de clientèles définies selon l'âge, mais aussi le niveau de diplôme ou le milieu social<sup>90</sup>. En définitive, ce n'est pas parce qu'une proportion croissante de couples se rencontrent en ligne que la tendance à l'homogamie se réduit.

#### IV. Les professions et les catégories socioprofessionnelles (PCS) : construction et usages

##### A. Diversité des liens, diversité des groupes

La trame de la vie sociale est constituée des relations qu'entretiennent les individus, mais ces derniers sont eux-mêmes liés à différents groupes interdépendants, au sein desquels d'ailleurs ils déploient une part importante de leurs interactions. La définition des groupes primaires proposée par Charles Horton Cooley et, conséquemment, leur distinction d'avec les groupes secondaires apparaît pertinente pour procéder à une première distinction<sup>91</sup>. Tandis que les premiers, de taille réduite et non spécialisés, sont constitués de relations directes, souvent intimes, d'association et de coopération ; les seconds par contraste sont plus spécialisés, et rassemblent un nombre d'individus plus élevé qui entretiennent des relations généralement indirectes. La famille est le prototype du groupe primaire, mais un groupe d'amis proches, par exemple, en relève également, si bien que ce qui apparaît caractéristique du groupe primaire, c'est le sentiment d'unité, soit une identification mutuelle qui anime ses membres et, partant, leur solidarité. Toutefois, les agents sociaux peuvent être rattachés à différents ensembles. On peut ainsi définir des catégories qui rassemblent les individus en fonction de différents critères comme le lieu de résidence, l'âge, le genre, le niveau de diplôme, l'origine sociale, la profession, le revenu, etc. La question est alors de savoir dans quelle mesure les personnes ainsi réunies forment un groupe social dont les membres partagent effectivement des pratiques et des représentations semblables. Plus encore, jusqu'à quel point les individus ainsi regroupés possèdent-ils une conscience de leur appartenance au groupe ?

---

90 « Certains services, dont *Attractive World* est un exemple, fonctionnent même par cooptation : ce sont les utilisateurs déjà inscrits qui élisent les nouveaux membres. Pratique caractéristique des classes dominantes, la cooptation est en soi une manière de s'adresser à une certaine partie de la population et en faire rêver une autre », Bergström, Marie, *Les nouvelles lois de l'amour. Sexualité, couple et rencontres au temps du numérique*, op. cit., chapitre 3.

91 Cooley, C. H., « Groupes primaires, nature humaine et idéal démocratique », *Revue du MAUSS*, 2002/1 n°19, pp. 97-112.

Dans les sociétés modernes fondées sur une solidarité de type organique, basée sur la spécialisation des activités que les individus exercent et sur leur complémentarité, la centralité du travail et l'importance des liens de participation organique, confèrent aux activités professionnelles une grande portée. Non seulement, les liens professionnels sont dans un rapport étroit avec les liens familiaux, les liens électifs et les liens de citoyenneté, mais ils conditionnent aussi très largement les liens marchands. La profession ou le groupe formé par les professions possédant un air de famille<sup>92</sup> se présente ainsi comme un principe de division du monde social de première importance, à partir duquel il est possible de décrire pertinemment les comportements sociaux. En effet, la profession commande généralement l'essentiel des revenus, elle repose sur des savoirs et savoir-faire acquis, donne lieu à des formes de socialisation spécifiques et apparaît associée à un mode de vie caractéristique. Bref, à travers un tel principe de classification sont combinés à la fois des dimensions économiques et culturelles, des valeurs et des goûts. Autrement dit, comme Alain Desrosières et Laurent Thévenot, deux des principaux artisans de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) élaborée par l'INSEE en 1982 le souligneront, leur ambition consistait bien à saisir des milieux sociaux et à donner à voir une représentation rigoureuse et cohérente de l'espace social. « *Les analyses en termes de catégories socioprofessionnelles ont moins pour but de mesurer les inégalités, et encore moins de fournir des comparaisons, d'une époque à l'autre ou d'un pays à l'autre, que de permettre de comprendre comment les différences entre les milieux sociaux s'articulent entre elles, se renforcent mutuellement, et pourquoi il est difficile d'isoler tel ou tel « indicateur social réputé quantifier, de façon plus ou moins synthétique, les inégalités »*<sup>93</sup>.

## B. La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles

L'élaboration d'une classification socioprofessionnelle par l'INSEE est une entreprise d'une envergure considérable qui consiste à donner, au sens fort, une représentation de la société. C'est en 1954, à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques que Jean Porte élabore la nomenclature des Catégories socio-professionnelles (CSP). La nécessité d'un tel outil était alors forte. Il était requis par les opérations de recensement de la population et pour réal-

92 Boltanski Luc, Thévenot Laurent, "Finding One's Way in Social Space : A Study Based on Games", *Information sur les sciences sociales*, vol. 22, n°4/5, 1983. A partir d'un jeu (le jeu des paquets), les participants sont invités à classer une soixantaine de fiches proposant des informations sur la situation professionnelle des personnes (diplôme, âge de fin d'étude, adresse, caractéristiques de l'employeur, etc.). Ils doivent constituer des paquets homogènes et placer à la tête de ces derniers, la fiche la plus emblématique de l'ensemble. Ce dispositif permet d'observer les catégorisations et classifications profanes. Le repérage de la profession repose sur l'identification de « types familiaux ».

93 Desrosières Alain et Thévenot Laurent, « Les mots et les chiffres : les nomenclatures socioprofessionnelles », *Économie et statistique*, n° 110, avril 1979. p. 64.

iser les études préalables aux politiques publiques. Les chercheurs et les instituts de sondage le réclamaient également. Une classification à caractère empirique, basée sur le regroupement des professions proches, fut alors conçue. En 1982, l'INSEE mit au point, en particulier grâce au travail d'Alain Desrosières et de Laurent Thévenot, une nouvelle classification, la nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Elle classe l'ensemble des actifs de façon exhaustive à l'aide d'une batterie de critères et distingue 6 groupes socioprofessionnels (8 si l'on compte les retraités et les chômeurs n'ayant jamais travaillé) qui se subdivisent en 24 puis 42 catégories socioprofessionnelles qui elles-mêmes peuvent être détaillées en 486 professions (450 dans la grille de 1982, puis 486 après la réforme de 2003 qui procède à des fusions et introduit de nouvelles catégories).

La démarche des concepteurs de la nomenclature a pour point de départ les profils professionnels qui sont à la base de regroupements à partir desquels sont formés par agrégation des catégories plus larges. La logique est donc économique et professionnelle : la profession constitue bien le premier critère de cette entreprise classificatoire. Mais, les concepteurs de la grille des PCS ont également souhaité faire de chacun des six grands groupes, des milieux sociaux relativement homogènes en termes de pratiques sociales, de mode et de niveau de vie. La construction de la nomenclature répond, ainsi également, à une logique sociale et culturelle.

**Tableau 6 :** la nomenclature des PCS au niveau le plus agrégé

<b>PCS(2003)</b>	<b>Libellés des catégories</b>
1	Agriculteurs exploitants
2	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3	Cadres et professions intellectuelles supérieures
4	Professions Intermédiaires
5	Employés
6	Ouvriers
7	Retraités
8	Autres personnes sans activité professionnelle

Sur quels critères reposent les opérations de classification ? Outre, la profession et le niveau de qualification, d'autres critères sont utilisés. Il faut, en particulier, signaler le statut, c'est-à-dire la situation juridique en matière d'activité professionnelle (salarié ou non salarié), le niveau hiérarchique, la taille de l'entreprise, le secteur d'activité, le statut privé ou public de l'employeur, etc.

## Les informations nécessaires au codage de la profession.

« Un code de profession (code PCS) est défini sur la base de tout ou partie de l'information suivante :

- la profession, le métier ou l'emploi exercé ;
- le statut (par exemple indépendant, aide familial, salarié, ou apprenti);
- l'activité économique de l'établissement ;
- le nombre de salariés de l'entreprise ;
- la nature de l'établissement employeur (public ou privé) ;
- la classification professionnelle (niveaux de qualification des conventions collectives pour les salariés d'entreprise, catégories A, B ou C pour les salariés de la Fonction Publique);
- la fonction exercée (par exemple production, manutention, gestion ou recherche);
- le sexe pour les aides familiaux d'artisans, de professions libérales et certaines professions du tertiaire lorsque l'appellation est floue ;
- la surface agricole utilisée ou la taille de l'exploitation pour les agriculteurs ;
- l'orientation principale agricole ainsi que la région où se situe l'exploitation pour les agriculteurs. »

Source : *Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles. Guide analytique.* Edition 2003. Version novembre 2016, INSEE.

**Pour aller plus loin, voir annexe 1 : Catégories socioprofessionnelles, positions et relations sociales.**



## V. Les processus d'affaiblissement et de rupture des liens sociaux

### A. Précarités et menaces sur les liens sociaux

Le lien social est nécessairement un rapport social. Si la première expression met l'accent sur ce qui relie et unit, elle ne signifie pas pour autant que les relations sur lesquelles repose le lien social sont exemptes de tensions ou de conflits suscités par des divergences de systèmes de valeur ou par des différences d'accès aux ressources. Au surplus, l'exacerbation de ces dernières n'accentue-t-elle pas les distances sociales et culturelles ? L'intégration des individus à la société suppose qu'ils entretiennent des liens sociaux variés et suffisamment solides à travers lesquels, conformément à la typologie élaborée par Serge Paugam, ils trouvent des ressources et des formes de reconnaissance. Bref, un statut social et une identité. Or, les trois piliers sur lesquels reposait le modèle d'intégration de la société qui a prévalu tout au long des Trente glorieuses, c'est-à-dire « 1) une condition salariale stabilisée et protectrice ; 2) le maintien d'une conception traditionnelle du rôle de la famille ; 3) une intervention régulatrice de l'État assise sur la confiance des citoyens dans leurs institutions (...), se sont fissurés »<sup>94</sup>.

Il faut donc partir des transformations de la condition salariale et des mutations de l'emploi pour appréhender ce qui peut menacer le lien social. En effet, au cours des Trente glorieuses, les différents statuts socioprofessionnels prenaient place dans un continuum parce que des plus bas aux plus élevés, aucune catégorie n'était « exclue de l'accès à un minimum de ressources et de droits nécessaires pour assurer son indépendance sociale »<sup>95</sup>. La précarité a introduit des discontinuités dans la hiérarchie des statuts et, partant, dans les trajectoires sociales. Elle concerne à la fois l'emploi et le travail. L'INSEE qualifie de « formes particulières d'emploi, ou parfois emplois précaires (...) les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Ce sont l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés »<sup>96</sup>. Plus largement, les situations d'emploi à temps partiel contraint, les vacataires ou les contractuels de la fonction publique, les intermittents et, surtout, tous les actifs qui connaissent un chômage durable ou répétitif, en relèvent également<sup>97</sup>. La précarité de l'emploi entraîne des revenus plus faibles, des rémunérations plus irrégulières, des droits sociaux plus réduits. Ces difficultés économiques et sociales retentissent sur l'identité des personnes qui doivent plus fréquemment solliciter des aides auprès de leurs proches ou des organisations humanitaires, et bien sûr aux guichets des institutions de la solidarité publique. Ces expéri-

94 Paugam Serge, « Les paliers de l'intégration », in Paugam S (éd.), *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, PUF, 2014, p. 480.

95 Castel Robert, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Seuil, 2009, p. 160.

96 <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1570>

97 Cingolani Patrick, *La précarité*, PUF, 2017.

ences de privation et de dépendance produisent une perte d'estime de soi et des formes de souffrance. Elles relèvent, comme Pierre Bourdieu l'a précisé, non d'une « *misère de condition* », que les sociétés riches ont tempéré, mais d'une « *misère de position* », petite misère, faite de grandes souffrances puisqu'elle soumet les individus à des épreuves d'infériorisation qui questionnent leur aptitude à l'autonomie<sup>98</sup>. Ainsi, au terme d'une enquête quantitative et qualitative sur les formes d'intégration dans l'emploi et le travail, menée auprès d'un échantillon de salariés à la fin des années 1990, Serge Paugam concluait dans *Le salarié de la précarité* (2000) que « *l'analyse effectuée avait permis de vérifier, toutes choses égales par ailleurs, que plus la précarité de la situation par rapport à l'emploi était grande, plus le risque de ruptures sociales et familiales, de réduction de la sociabilité et d'appauvrissement du revenu et des conditions de vie l'était aussi. On pouvait donc en conclure que le rapport à l'emploi définit des droits sociaux et constitue un des fondements de l'identité sociale* »<sup>99</sup>.

En somme, la précarité professionnelle qui concerne à la fois l'emploi – sa stabilité en particulier –, et le travail – sa satisfaction –, provoque une précarité économique et sociale qui emprunte des formes diverses : précarité en matière de logement, précarité énergétique, précarité en matière de santé comme dans les cas de « *non recours* » ou de difficulté d'« *accès aux droits* » pour les bénéficiaires de la protection maladie universelle. Elles sapent les conditions de formation des liens sociaux, minent la sociabilité et ébranlent la solidarité sociale

### *B. La mise à l'épreuve des liens sociaux : ruptures familiales, isolements et ségrégations*

Lorsque les liens de participation organiques se distendent et que la précarité professionnelle s'accroît, les droits sociaux relevant de la solidarité publique peuvent ne pas suffire ou être d'accès difficile. Aussi, la solidarité familiale intervient-elle et joue alors un rôle décisif. Si le soutien qu'elle apporte est important et tempère les écarts de niveau de vie entre générations, il n'a en revanche aucun effet redistributif entre les ménages<sup>100</sup>. Or, les inégalités de ressources économiques et sociales entre les familles sont corrélées, non seulement aux différents types de précarités, mais également à l'intensité des liens de filiation. Tandis que seulement 4,3 et 3,6 % des cadres supérieurs et professions intellectuelles ne rencontrent jamais ou rarement, respectivement leur père ou leur mère, ces proportions sont six fois plus fortes pour les ouvriers et s'élèvent à 27,9 et 21,3 % (tableau 8).

98 Bourdieu Pierre, « L'espace des points de vue », in Bourdieu P. (éd.), *La misère du monde*, Seuil, 1993, p. 11.

99 Paugam Serge, *Le salarié de la précarité*, [2000], 2007, p. 14.

100 Déchaux Jean-Hugues, Herpin Nicolas, « L'entraide familiale n'accroît pas la cohésion sociale », dans Lagrange Hugues (éd.), *L'épreuve des inégalités*, PUF, 2006, pp. 153-191.

**Tableau 7** : L'absence de relations avec ses parents (en vie) selon la PCS d'appartenance.

	Ne rencontre jamais ou rarement son père	Ne rencontre jamais ou rarement sa mère
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4,3	3,6
Artisans/commerçants/chefs d'entreprise	6,4	12,5
Professions intermédiaires	8,7	7,0
Employés	18,5	10,4
Ouvriers	<b>27,9</b>	<b>21,3</b>
Ensemble	12,1	8,8
Khi-2	<.0001	<.0001

Enquête SIRS 2010 (Santé, inégalités et ruptures sociales) N = 3020 individus.

Paugam Serge (éd.), *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, PUF, 2014.

L'intensité des liens de filiation varie donc d'un milieu social à l'autre et s'accroît en fonction des dotations en capital économique et culturel. Par conséquent, les différents risques de ruptures familiales tendent eux aussi à s'étalement selon les ressources dont disposent les individus.

Par ruptures familiales nous pouvons considérer non seulement les situations d'absence de liens entre les membres de la famille, mais également l'instabilité et les séparations conjugales ou encore la monoparentalité, surtout féminine, souvent marquée par une précarité économique et sociale importante. Le risque de séparation de conjoints cohabitants ou mariés est négativement corrélé aux ressources des personnes vivant en couple. Les études menées dans les pays de l'Union européenne apportent un éclairage précieux : *“Empirical support is consistent: the husband's greater socioeconomic resources measured in terms of his having a high level of education, stable, employment and a high income, as well as the couple's high total income, are usually associated with a lowered propensity to divorce”*<sup>101</sup>. Ainsi, confrontés à la précarité professionnelle, il devient plus impérieux pour les individus de pouvoir compter sur les liens de filiation et de compter pour leurs proches afin de surmonter l'épreuve de la précarité. Cependant, les liens familiaux se révèlent eux-mêmes plus fragiles et menacés face à la précarité. Ils sont donc d'autant plus affaiblis que les individus les nécessitent.

De même, si le chômage est lié à une moindre propension à être en couple, il retarde également la mise en couple alors que la vie à deux présente des avantages permettant de mieux faire face aux difficultés. Ces avantages sont relationnels comme le soutien mutuel des conjoints ou matériels comme les économies d'échelle associées à la vie commune

101 Jalovaara Marika, “Socioeconomic Resources and the Dissolution of Cohabitations and Marriages”, *European Journal of Population*, n°29, 2013, p. 170.

Cela explique pourquoi les récessions qui s'accompagnent d'une hausse du chômage n'entraînent pas une augmentation instantanée des divorces et des séparations. Comme on l'a observé lors de la grande récession de 2008, le « *coût du divorce* » s'élève lorsque la précarité économique augmente. Mais parallèlement, le chômage et la précarité provoquent des tensions dans les relations de couples : les situations de privation rendent les choix au sein du couple plus compliqués. Par conséquent, « *on observe une corrélation positive entre chômage et divorce lorsque l'on mesure le divorce quelques années plus tard. L'explication viendrait du fait que les couples confrontés au chômage ont plus de mal à divorcer ou ne peuvent pas se le permettre pendant la crise et retardent donc cette décision* »<sup>102</sup>.

La famille constitue le cercle des proches, soit les personnes avec lesquelles nous entretenons les relations les plus étroites et les plus régulières et sur lesquelles nous pouvons le plus compter. Si celui-ci se rétracte ou disparaît sous l'effet des situations de précarité et des aléas qu'elles entraînent, alors la sociabilité se réduit et l'isolement guette. Toutefois, si les relations avec la famille peuvent être limitées, rien n'empêche a priori que les relations électives soient fortes. L'INSEE, dans le cadre de son *Enquête Statistique sur les ressources et les conditions de vie* (SRCV) mesure l'isolement à partir de la fréquence des contacts distants et des rencontres avec d'une part, l'entourage (amis, voisins, collègues) et, d'autre part, la famille (hors ménage). L'échelle construite permet de distinguer *l'isolement vis-à-vis de la famille et l'isolement vis-à-vis de l'entourage*<sup>103</sup>. Les données indiquent, toutes choses égales par ailleurs, que plus les niveaux de revenu et de diplôme sont faibles, et plus l'isolement sous ses différentes formes est élevé (tableau 9). Certes, l'âge est également une variable importante, et si l'isolement vis-à-vis de l'entourage est, ceteris paribus, plus élevé pour les personnes âgées, l'isolement vis-à-vis de la famille l'est davantage pour les jeunes. Cependant, ce sont principalement les personnes les plus pauvres (dont le niveau de vie est en-dessous du seuil de 60 % du revenu médian par unité de consommation) qui sont majoritairement les plus nombreuses à être confrontées à l'isolement. Les restrictions budgétaires limitent l'accès aux loisirs et à la culture tout en réduisant la mobilité des individus ce qui réduit de fait leurs relations. Mais, les précarités signifient aussi « *des sentiments d'inutilité, d'abandon et de stigmatisation* »<sup>104</sup> qui rendent également malaisée la

102 Solaz Anne, « Chômage et vie en couple : quelles relations ? », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 13, n°1, 2013, p. 72.

103 En 2015, 3 % des personnes de 16 ans ou plus sont isolées de leur famille et de leur entourage, 7 % sont isolées uniquement de leur famille et 13 % uniquement de leur entourage. La même enquête établit que 8 % des personnes se sentent seules, le sentiment de solitude ne concerne pas exclusivement les personnes isolées. François Gleizes, Sébastien Grobon, Stéphane Legleye, « 3 % des individus isolés de leur famille et de leur entourage : un cumul de difficultés socioéconomiques et de mal-être », INSEE Première, n°1770, septembre 2019. Avec une définition très extensive de l'isolement, la Fondation de France discerne près de 10 % de la population en situation d'isolement en utilisant les données d'une enquête du CREDOC. Fondation de France, *Les solitudes en France. Rapport 2016*.

104 Van de Velde Cécile, « La fabrique des solitudes », dans Rosanvallon P., (éd.), *Refaire société*, Seuil, 2011, p. 35.

formation de liens sociaux. Ainsi, les liens électifs ou les formes d'engagement dans la vie associative sont particulièrement faibles lorsque les ressources font défaut<sup>105</sup>. A ces formes d'isolement s'ajoutent celles que connaissent les personnes confrontées durablement au chômage<sup>106</sup> ou encore les actifs qui, malgré leur insertion dans l'emploi, connaissent du fait des nouvelles formes de management une individualisation plus marquée de leurs conditions de travail<sup>107</sup> ou bien encore ceux qui, comme les agriculteurs, sont nombreux à se retrouver démunis face aux défis que leur profession doit relever. Ces isolements multiples sont par conséquent susceptibles de provoquer de la souffrance sociale et psychique et des effets délétères sur la santé – de la hausse des taux de suicide chez les actifs, par exemple chez les agriculteurs<sup>108</sup>, à la surconsommation de médicaments psychotropes<sup>109</sup>.

**Tableau 8 :** Profil des personnes en situation d'isolement relationnel, toutes choses égales par ailleurs.

	Risques relatifs relativement à l'absence d'isolement		
	Isolé de la famille et de l'entourage	Uniquement isolé de la famille	Uniquement isolé de l'entourage
Femmes	Réf.	Réf.	Réf.
Hommes	2,32**	1,74**	1,00
16-24 ans	0,57	2,09**	0,28**
25-39 ans	Réf.	Réf.	Réf.
40-49 ans	1,85**	1,64**	1,59**
50-64 ans	2,39**	1,58**	2,17**
65 ans ou plus	2,45**	1,46**	2,54**
Aucun diplôme	2,56**	1,38**	1,58**
Inférieur au Bac	1,54**	1,23*	1,13*
Bac	1,22	1,26*	0,93
Bac + 2	0,90	1,06	0,99
Supérieur à Bac + 2	Réf.	Réf.	Réf.

105 Prouteau Lionel, Wolff François-Charles, « La participation associative en France : une analyse longitudinale », *Économie & prévision*, vol. 192, n°1, 2010.

106 Schnapper Dominique, *L'épreuve du chômage*, Gallimard, 1981. Il s'agit des personnes qui relèvent de la catégorie du chômage total dans la typologie qui comprend également les catégories de chômage différé et chômage inversé.

107 Boltanski Luc et Chiapello Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999.

108 Sur la surmortalité par suicide chez les agriculteurs, voir le *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n°3-4, février 2019.

109 Dejours Christophe, *Souffrance en France*, Seuil, 1998.

Personne seule	Réf.	Réf.	Réf.
Famille monoparentale	1,17	1,14	1,01
Couple sans enfant	0,92	0,80**	1,24**
Couple avec au moins un enfant	1,28	1,11	1,20**
Autre type de ménage (ménage complexe)	1,27	1,17	0,98
En emploi	1,01	1,06	0,93
Au chômage	Réf.	Réf.	Réf.
1 <sup>er</sup> quintile de niveau de vie	2,05**	1,49**	1,34**
2 <sup>e</sup> quintile	1,38*	1,17	1,23**
3 <sup>e</sup> quintile	1,06	1,12	1,22**
4 <sup>e</sup> quintile	1,23	1,33**	1,06
5 <sup>e</sup> quintile	Réf.	Réf.	Réf.
Commune rurale	0,73*	0,67**	0,88*
Unité urbaine de 2 000 à 49 999 habitants	0,72*	0,78**	0,89
Unité urbaine de 50 000 à 199 999 habitants	0,83	0,83	0,98
Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus	0,82	0,67**	0,94
Agglomération de Paris	Réf.	Réf.	Réf.

Note : régression de Poisson modifiée. Significativité à 10 % (\*) ou à 5 % (\*\*).

Lecture : par rapport aux personnes non isolées, les hommes ont 2,32 fois plus de chances que les femmes d'être isolés de leur entourage et de leur famille. Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête SRCV 2015.

Enfin, si les précarités socioéconomiques freinent la mobilité sociale, professionnelle et géographique, tout en réduisant la diversité de la sociabilité élective, elles concourent alors au renforcement des formes de ségrégation. Cette notion désigne l'inégale distribution spatiale des populations et leur concentration selon des critères économiques, sociaux, ethniques ou encore religieux<sup>110</sup>. La ségrégation devient problématique pour le lien social lorsqu'elle apparaît fondée sur les inégalités de ressources économiques, sociales et culturelles, et caractérisée par des frontières très étanches qui limitent les relations sociales entre les différents groupes<sup>111</sup>. Dès lors, l'intégration à la société tout comme l'intégration de la société sont mises en difficulté. Tout en tempérant la thèse d'une accentuation de la ségrégation spatiale en France, les travaux d'Edmond Préteceille portant sur l'Île-de-France ont permis de préciser qu'en dépit du « *maintien d'une partie centrale mélangée de la distribution socio-spatiale* » qui contribuait à une certaine mixité, il se produisait toutefois un « *accroissement de la distance sociale entre les deux extrêmes de la distribution* »<sup>112</sup>. Les ségrégations consistent en des distances spatiales

110 Grafmeyer Yves, « La ségrégation spatiale », dans Paugam S. (éd.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, La Découverte, 1996.

111 Ibid., p. 212.

112 Préteceille Edmond, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, vol. 62, n°2, 2006, p. 85.

doublées de distances sociales, elles se matérialisent par un certain degré d'éloignement vis-à-vis d'un ensemble de ressources et de droits nécessaire à la vie sociale : accès au logement ou à un logement décent, aux services publics, à des équipements de santé<sup>113</sup>, à des formations scolaires adaptées et de qualité<sup>114</sup>. Elles mettent en question les liens de citoyenneté, notamment le principe d'égalité sur lequel ils reposent et, finalement, la capacité de l'Etat à répondre aux besoins des populations, à assurer leur protection.

**Pour aller plus loin, voir annexe 2 : De l'expérience de la déficience des liens sociaux aux formes inégales de l'intégration.**

---

113 Ibid., p. 212.

114 Préteceille Edmond, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, vol. 62, n°2, 2006, p. 85.

## Annexes

### Annexe 1 : Catégories socioprofessionnelles, positions et relations sociales.

#### 1) La nomenclature des PCS en débat.

Deux objections majeures sont fréquemment adressées à la nomenclature des PCS : d'une part, on déplore les incertitudes relatives à la technique de codage fondée sur des noms d'activités professionnelles, d'autre part, on lui objecte l'hétérogénéité des groupes professionnels qu'elle définit. Alain Desrosières et Laurent Thévenot ont apporté plusieurs arguments pour défendre la cohérence et la pertinence de la nomenclature<sup>115</sup>.

Ils ont souligné que les incertitudes liées au codage sont inhérentes au monde social lui-même. La définition des activités professionnelles est fluctuante. Elargir les intitulés (ne pas s'en tenir à des activités professionnelles précises) permet de réduire cette incertitude au prix d'un supplément d'approximation, et de prendre en compte les regroupements qui s'opèrent spontanément dans la vie sociale et professionnelle. De plus, pour des questions d'opérationnalité, l'infinie variété des cas doit nécessairement être réduite en un nombre fini de classes. De la sorte, la cohérence est garantie, car « *des principes de construction identiques ont orienté la fabrication des postes détaillés et celle des regroupements. Ainsi, la même logique d'homogénéité socioprofessionnelle est mise en œuvre tout au long de l'arborescence. Chaque poste à quelque niveau qu'il soit, est caractérisé par des systèmes d'oppositions relatives par rapport à des postes voisins, et exemplifié par des cas typiques entourés de cas assimilés et de cas limites* »<sup>116</sup>.

Quant à la question de l'hétérogénéité, les auteurs ont souligné que dans les sociétés modernes, les critères d'appartenance sociale sont multiples – culturels, professionnels, économiques –, l'hétérogénéité de la grille des PCS doit, en conséquence, être interprétée comme une tentative pour rendre compte de cette multiplicité. En effet, l'efficacité heuristique de la grille tient pour une large part à son caractère bidimensionnel : objectivement fondée sur des critères juridiques, professionnels et économiques, la grille rend également compte des différenciations culturelles et sociales qui leur sont associées. Par exemple, la distinction salariés/non-salariés, justifiée d'un point de vue statutaire (régime juridique applicable au regard de l'activité professionnelle exercée, situation hiérarchique et degré de subordination), appropriée d'un point de vue professionnel (autonomie dans le travail) et légitime d'un point de vue économique (choix des agents, propriété du capital), s'est révélée sociologiquement et culturellement pertinente au regard des observations portant sur les attitudes culturelles et les comportements

115 Desrosières Alain, Thévenot Laurent, *Les catégories socioprofessionnelles*, [1988], La Découverte, 2002. En particulier, le chapitre V : « Efficacité de la nomenclature et cumul des connaissances ».

116 Desrosières Alain, « La nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles », *Données Sociales*, 1984, p.538.



politiques.

Toutefois, au niveau agrégé (8 postes dont 6 pour les actifs) les regroupements très larges ne peuvent éviter les dissemblances internes. Ainsi, la catégorie sociale des employés, par exemple, n'est-elle pas une fiction ? A l'évidence, il existe des caractéristiques communes aux individus que l'on regroupe dans cette catégorie. Leur niveau de qualification et de diplôme, leur statut, leur pouvoir hiérarchique ou encore le type d'activité exercée permettent la mise en équivalence constitutive de la catégorie. Cependant, des différences flagrantes la rendent disparate. Les qualifications de l'employé administratif ne sont pas celles du personnel de service affecté au nettoyage. Le statut de salarié de l'employé d'une administration publique qui s'accompagne le plus souvent de droits sociaux importants, de la stabilité de l'emploi et de possibilités de promotion est très éloigné par exemple de celui du commis ou du serveur de restaurant qui, bien que salariés eux aussi, peuvent connaître des conditions de travail et de rémunération beaucoup plus défavorables, marquées par la précarité du fait, entre autres, de l'ampleur des contrats à durée déterminée (CDD) dans leur secteur. Enfin, l'employé de commerce exerçant en librairie possèdera bien souvent un niveau d'instruction assez élevé et aura des pratiques culturelles très éloignées de celles d'un employé de maison. Cette difficulté n'est pas néanmoins insurmontable, car la grille des PCS à un niveau plus fin, par exemple au niveau 24 postes dont 19 pour les actifs, désagrège la catégorie « employés » en quatre sous-catégories (*Employés de la fonction publique, Employés administratifs d'entreprise, Employés de commerce, Personnels des services directs aux particuliers*) qui rendent possible une approche plus fine.

D'autres objections ont encore été adressées à la grille des PCS. Par exemple, une variable économique importante comme le revenu qui détermine le niveau de vie reste au second plan. En outre, des chevauchements en matière de revenu entre catégories socioprofessionnelles sont présents et brouillent les frontières entre catégories. Par exemple, si l'on ne considère que les catégories de salariés, le revenu moyen des *ouvriers* est plus faible et que celui des *cadres et professions intellectuelles supérieures*, mais tous les cadres n'ont pas pour autant des revenus supérieurs à ceux de certains ouvriers. Par ailleurs, c'est au sein de la catégorie *professions Intermédiaires* que les écarts de revenus sont les plus importants. Les chevauchements entre catégories en matière de revenu disponible et les écarts de niveau de vie au sein des différentes catégories ont conduit à mettre en doute le pouvoir explicatif des PCS puisque leur hétérogénéité les transforme en une espèce de « boîte noire ». Telle est l'analyse de Dominique Goux et d'Éric Maurin lorsqu'ils essaient de discerner les facteurs qui rendent compte des différences de retard scolaire chez les enfants. « Il est difficile de déterminer ce que mesure exactement la catégorie socioprofessionnelle du père, qui est un indicateur synthétique à la fois du revenu, du diplôme, de l'expérience professionnelle, mais aussi de l'autonomie dans le travail et d'autres variables encore »<sup>117</sup>. Mais, les PCS sont-elles des « variables » ? Et, le prétendent-elles ? Leur visée est bien de synthétiser un ensemble de caractéristiques, de mettre à l'épreuve leur solidarité afin d'appréhender un milieu social.

117 Dominique Goux et Éric Maurin, « La persistance du lien entre pauvreté et échec scolaire », France, *Portrait social 2000-2001*, INSEE.

**Tableau 9** : Recomposition des clivages sociaux et mise en question des PCS.

<b>Clivages sociaux</b>	<b>Travaux sociologiques</b>
Nouvelles formes d'organisation du travail et de gestion de la main-d'œuvre.	Boltanski Luc, Chiapello Eve, <i>Le nouvel esprit du capitalisme</i> , Gallimard, 1999.
Recomposition des inégalités et inégalités intracatégorielles.	Fitoussi Jean-Paul, Rosanvallon Pierre, <i>Le nouvel âge des inégalités</i> , Seuil, 1996.
Mutations contemporaines du monde ouvrier.	Olivier Schwartz, « Peut-on parler des classes populaires ? », <i>La Vie des idées</i> , 13 septembre 2011. Olivier Schwartz, « Vivons-nous encore dans une société de classes ? Trois remarques sur la société française contemporaine », <i>La Vie des idées</i> , 22 septembre 2009
Clivages intergénérationnels.	Chauvel Louis, <i>Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XX<sup>e</sup> siècle</i> , PUF, 1998.
Clivages ethniques.	Fassin Éric, Fassin Didier, (dir.), <i>De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française</i> , La Découverte, 2011.
Clivage fondé sur le statut d'emploi.	Maurin Éric, <i>L'égalité des possibles</i> , Le Seuil, 2002.
Inégalités de genre.	Laufer Jacqueline, Marry Catherine, Maruani Margaret (dir.), <i>Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe</i> , La Découverte, 2003.
Ségrégation spatiale.	Oberti Marco, Préteceille Edmond, <i>La ségrégation urbaine</i> , La Découverte, 2016.

## 2) Les PCS, un cadres d'analyse encore pertinent.

Nonobstant les objections dont les PCS ont été la cible, leur pertinence heuristique pour rendre compte des disparités sociales demeure indiscutable. Les enquêtes qui s'appuient sur elles, mettent effectivement en évidence des différences significatives entre catégories socioprofessionnelles en matière économique (employabilité, chômage, précarité), sociale (modes de consommation, mobilité, sociabilité, participation politique), culturelle (pratiques de loisirs, carrières scolaires) et démographique (fécondité, homogamie...) en particulier. Ces catégories constituent donc une base solide permettant de produire un savoir cumulatif à partir de résultats d'enquêtes susceptibles de corroborer le bien-fondé des catégories

ou de suggérer des adaptations. Statique par définition, la grille permet toutefois de suivre des évolutions et rien n'empêche d'envisager des aménagements comme en 2003<sup>118</sup>.

Plus encore, d'un strict point de vue descriptif, les enquêtes récentes établissent une forte correspondance entre les représentations des agents sociaux et la manière dont la grille des PCS et ses critères délimitent les différentes catégories sociales. On peut ainsi à partir d'un jeu de cartes proposé aux enquêtés, leur demander de procéder à des regroupements de différents profils socioprofessionnels afin d'observer comment ils élaborent une classification. « *L'examen de ces catégorisations ordinaires conduit à relever la place centrale de la dimension professionnelle. Lorsque l'on observe les résultats du jeu au niveau le plus agrégé, la distinction indépendants/salariés, puis la hiérarchisation du salariat sous l'angle des emplois occupés ressortent comme le mode dominant de structuration de l'espace socioprofessionnel* ». Par conséquent, « *ces logiques de classement mobilisées confirment qu'il existe encore aujourd'hui des formes de convergence entre les manières ordinaires de catégoriser le monde social et les critères sous-jacents à la construction de la nomenclature des PCS* »<sup>119</sup>.

Les classifications socioprofessionnelles sont des outils de mise en ordre de la réalité sociale à des fins de connaissance, mais surtout à des fins pratiques – dénombrer, enquêter, planifier. La grille des PCS traduit donc un ordre social. Elle met en avant des critères de classement – les qualifications pour les salariés ou le nombre d'employés pour les patrons. Or, ces critères entrent de plein pied dans les conceptions de la hiérarchie sociale qui circulent dans la société. Pour le dire autrement, en ordonnant le monde social, la nomenclature produit des « *effets de classement* » ou, du moins, consolide la représentation de certains classements, particulièrement les plus prégnants.

Comme Laurent Thévenot et Alain Desrosières l'avaient souligné, les classifications statistiques sont d'autant plus réelles que les individus et les groupes classés se les approprient et affirment leur existence collective à travers des actions de représentation de type professionnel ou syndical. Et, l'existence même de la grille leur offre quelques raisons de le faire. Une fois définies et mises en fonctionnement par la classification de l'INSEE, les catégories socioprofessionnelles vont se diffuser et faire partie de la connaissance ordinaire des agents sociaux. Ces derniers les utiliseront pour se repérer dans la société, pour faire des rapprochements et des comparaisons. La consistance de ces catégories est également consolidée par le recoupement de leurs critères et les dispositions des conventions collectives ou le statut de la fonction publique.

---

118 Amossé Thomas, « Catégories socioprofessionnelles : quand la réalité résiste ! Après le crépuscule, une nouvelle aube ? », *Revue française de socio-économie*, n°10, 2012. Coutrot Laurence, « Les catégories socioprofessionnelles : changement des conditions, permanence des positions ? », *Sociétés contemporaines*, n° 45-46, 2002.

119 Deauvieu Jérôme, Penissat Étienne, Brousse Cécile et Jayet Cyril, « Les catégorisations ordinaires de l'espace social français. Une analyse à partir d'un jeu de cartes », *Revue française de sociologie*, vol. 55, n°3, 2014, p. 441.

Ainsi, certaines catégories socioprofessionnelles, définies dans la nomenclature des PCS, sont en étroite adéquation avec des groupes sociaux réels, fondés sur une identité sociale reconnaissable. C'est, à l'évidence, le cas des agriculteurs au-delà des dissemblances internes à ce groupe. De même, « *des ensembles tels que les professions libérales, les cadres, les professeurs, les employés ou les ouvriers, par exemple, évoquent des images relativement typées. De fait, l'existence même de ces systèmes de représentation contribue à donner une consistance particulière à l'ensemble socialement nommé* »<sup>120</sup>.

Enfin, la nomenclature des PCS apparaît tout autant comme un « outil de preuve » que comme un « outil de gouvernement »<sup>121</sup>. Dès lors, même si elle revêt une forme logique et emprunte un langage technique, elle reste toutefois un produit issu de l'action de l'Etat et de ses administrations. Autrement dit, elle émane d'une instance qui, à l'instar d'autres formations sociales, use de son autorité pour imposer des divisions sociales. La certification (des diplômes, par exemple), l'homologation (entre autres des professions), l'institutionnalisation (des procédures de négociation professionnelle) fondent une reconnaissance juridique et sociale qui donne vie à des groupes et à des formes de représentations. La lutte des classements devient ainsi un élément fondamental des sociétés modernes. « *Le pouvoir d'imposer une vision des divisions, c'est-à-dire le pouvoir de rendre visibles, explicites, les divisions sociales implicites, est le pouvoir politique par excellence : c'est le pouvoir de faire des groupes, de manipuler la structure objective de la société* »<sup>122</sup>.

## *Annexe 2 : De l'expérience de la déficience des liens sociaux aux formes inégales de l'intégration*

### *1) Des processus de délitement des liens sociaux : désaffiliation et disqualification sociale.*

Appréhender les processus de précarisation, d'affaiblissement des liens familiaux, et d'accroissement des phénomènes de ségrégation et d'isolement, suppose que l'on considère, d'une part les structures sociales et la hiérarchie des positions qu'elles définissent et, d'autre part, les trajectoires des individus et leurs expériences personnelles. Dimensions macrosociologiques et aspects microsociologiques s'entremêlent. Les notions de désaffiliation et de disqualification sociale permettent de faire tenir ensemble ces deux dimensions dans l'analyse des facteurs qui fragilisent le lien social.

Robert Castel a montré dans *Les métamorphoses de la question sociale* (1995) comment la précarité professionnelle déclenchait un processus de désaffiliation, défini comme « *le décro-*

120 Desrosières A., Thevenot L., « Les mots et les chiffres : les nomenclatures socioprofessionnelles », *Économie et statistique*, n° 110, avril 1979, p. 53.

121 Alain Desrosières, *Pour une sociologie historique de la quantification*, tome 1. *L'argument statistique*, Presses Ecole des Mines, 2008, p.7.

122 Pierre Bourdieu, *Choses dites*, Minuit, 1987, p. 164.

chage par rapport aux régulations à travers lesquelles la vie sociale se reproduit et se reconduit»<sup>122</sup>. Ces régulations professionnelles, juridiques, assurantielles – sociales au sens large – liées à l'intégration dans le travail et par le travail sont articulées aux différentes sociabilités, et tout particulièrement aux liens familiaux, qu'elles contribuent à consolider. Car, « *il existe en effet – comme Robert Castel le souligne – une corrélation forte entre la place occupée dans la division du travail et la participation aux réseaux de sociabilité et aux systèmes de protection qui couvrent les individus face aux aléas de l'existence* »<sup>123</sup>. Lorsque les liens professionnels (ou de participation organique) deviennent plus fragiles, il en découle une insécurité qui confronte les individus à des situations de vulnérabilité sociale, caractérisées par « *la précarité du travail et la fragilité des supports relationnels* »<sup>124</sup>. En cas de rupture, la désaffiliation sanctionne un éloignement durable vis-à-vis de l'activité professionnelle qui tend à accentuer pauvreté matérielle et appauvrissement relationnel. Ils deviennent alors des « *inutiles au monde* ». La notion de disqualification sociale définie par Serge Paugam recoupe partiellement celle de désaffiliation tout en la prolongeant puisqu'elle se focalise davantage sur les expériences des personnes qui, confrontées à des situations de précarité économique et de dépendance, doivent assumer leur identité et construire leurs relations sociales<sup>125</sup>. Ainsi, un mouvement de ruptures cumulatives peut prendre forme et produire à la fois un défaut de protection matérielle et un déni de reconnaissance menaçant alors d'exposer les personnes à l'humiliation, au mépris et à l'indignité.

---

122 Castel Robert, *La montée des incertitudes, Travail, protections, statut de l'individu*, Seuil, 2009.

123 Castel Robert, *Les métamorphose de la question sociale*, Gallimard, 1995, p. 17.

124 Ibid., p. 17.

125 Paugam Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, 1991.

**Tableau 10:** La rupture des liens sociaux selon Serge Paugam.

	<b>Déficit de protection</b>	<b>Déni de reconnaissance</b>
<b>Lien de filiation</b>	Impossibilité de compter sur ses parents ou ses enfants en cas de difficulté	Abandon, mauvais traitements, mésestime durable, rejet Sentiment de ne pas compter pour ses parents ou pour ses enfants
<b>Lien de participation élective</b>	Isolement relationnel	Rejet du groupe des pairs Trahison, abandon
<b>Lien de participation organique</b>	Lien occasionnel avec le marché de l'emploi Chômage de longue durée, entrée dans une carrière d'assisté	Humiliation sociale Identité négative Sentiment d'être inutile
<b>Lien de citoyenneté</b>	Éloignement des circuits administratifs Incertitude juridique Vulnérabilité à l'égard des institutions Absence de papiers d'identité Exil forcé	Discrimination juridique Non-reconnaissance de droits civils, politiques et sociaux Apathie politique

Source : Paugam Serge, *Le lien social* [2008], PUF, 2018, p. 90.

## 2) L'imbrication des liens et la spirale de leur affaiblissement.

Lorsque les différents liens sociaux sont ébranlés, leur entrecroisement produit un enchevêtrement de boucles causales. Dès lors, si les précarités professionnelles et économiques affectent les différents types de liens, le relâchement de ces derniers contribue symétriquement à l'affaiblissement des liens de participation organique.

Par exemple, ruptures conjugales et divorces ne sont pas sans effets sur les trajectoires professionnelles des membres du couple. D'abord, la disparition de la division des tâches au sein du foyer et des services réciproques nuit de fait à l'investissement professionnel, car les contraintes domestiques supportées par chacun des ex-conjoints deviennent plus importantes. Ensuite, la séparation du couple entraîne également la disparition totale ou complète du réseau de relation que chacun des membres pouvait mettre à disposition de son conjoint. Or, on sait que ces liens faibles se révèlent efficaces, en particulier, pour retrouver un emploi. Enfin, la rupture conjugale peut être une épreuve douloureuse qui affecte les attitudes, les motivations et éventuellement la santé des personnes. Ces effets sont d'autant plus défavorables que les personnes vivant en couples avant la séparation étaient en emploi précaire ou inactives<sup>126</sup>.

126 Bonnet Carole, Solaz Anne, Algava Élisabeth, « Les changements professionnels en France autour de la séparation conjugale », *Population*, vol. 65, n° 2, 2010.

Dans la même perspective, lorsque les familles sont confrontées à des formes multiples de précarités, les ressources qu'elles allouent aux enfants sont affectées, leur socialisation et leurs missions d'éducation mises à mal. Dans un certain nombre de cas, les services sociaux chargés de la protection de l'enfance qui revient aux départements, décident de placer les enfants dans des structures spécialisées ou des familles d'accueil. Il s'agit bien d'une rupture familiale majeure puisque les liens de filiation sont suspendus. Quelles trajectoires sociales ces enfants connaissent-ils par la suite ? D'abord, la dégradation des liens de filiation a un impact significatif sur les trajectoires scolaires des enfants. Toutes choses égales par ailleurs, les adolescents pris en charge par l'aide sociale présentent des probabilités plus élevées de décrochage et de retard scolaires<sup>127</sup>. Ensuite, ces difficultés répétées dans leur parcours de formation nuisent aux liens de participation organique qu'ils ont par la suite à nouer.

Enfin, si les ruptures familiales et les différentes formes d'isolement haussent les risques de précarité professionnelle, les ségrégations spatiales y contribuent également. Elles opèrent, par exemple, à travers des *effets de quartiers* et des *effets de pairs* qui renvoient aux effets nets, positifs ou négatifs, induits par les interactions entretenues au sein de ces espaces et de ces groupes spécifiques par rapport aux effets liés à d'autres lieux et d'autres relations. Dans le cas des quartiers de relégation et de sociabilités amicales circonscrites à ces derniers, ces effets peuvent s'avérer défavorables aux liens de participation organique. Si le quartier devient une enclave que l'on quitte rarement – cas des chômeurs de longue durée par exemple<sup>128</sup> –, les possibilités de tisser des liens faibles suffisamment diversifiés seront limitées<sup>129</sup>.

De même, les effets de quartier et de pairs que connaissent les populations faiblement dotées en capital économique et culturel, risquent d'affecter négativement les trajectoires scolaires. Si peu d'exemples de réussite scolaire et professionnelle sont présents dans l'entourage ou le cercle de relations, l'émulation ou la motivation que requièrent l'engagement dans les études et la capacité de se projeter sur un horizon long risquent d'être insuffisantes<sup>130</sup>.

L'imbrication des différents liens sociaux et leur interdépendance explique pourquoi l'affaiblissement ou la rupture de l'un d'entre eux menace de déstabiliser l'ensemble des composantes du lien social. Toutefois, les différents types de liens sociaux peuvent aussi entretenir des rapports de complémentarité. Dans leur célèbre enquête sur *Les chômeurs de Marienthal* (1933),

127 Mainaud Thierry, « Échec et retard scolaire des enfants hébergés par l'aide sociale à l'enfance », *Etudes et Résultats*, DREES, n°845, juillet 2013.

128 Valat Emmanuel, « Le chômage de longue durée des travailleurs d'origine étrangère affecte-t-il leur propension à nouer des liens sociaux hors de leur groupe d'origine ? Une évaluation pour la France métropolitaine », *Revue économique*, vol. 70, n° 2, 2019.

129 A l'inverse le quartier peut aussi être pour certaines catégories sociales le lieu où prend forme une configuration favorable des liens sociaux. Voir Cousin Bruno, Paugam Serge, « Liens locaux et déclinaisons de l'entre-soi dans les quartiers de classes supérieures », dans Paugam S., (éd.), *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, PUF, 2014.

130 Authier Jean-Yves, Bacqué Marie-Hélène, Guérin-Pace France, (éd.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et politiques sociales*, La découverte, 2006.

Paul Lazarsfeld, Marie Jahoda et Hans Zeisel indiquaient que face à l'adversité du chômage et de la pauvreté, les relations de couple pouvaient, dans un nombre de cas certes limité, s'améliorer. Cette possibilité de renforcement des liens de filiation est-elle aujourd'hui davantage présente ? Si l'on suit François de Singly, la famille contemporaine, au sein de laquelle l'amour est devenu le mode relationnel central, valorise les relations gratuites et inconditionnelles et se place au service de chacun de ses membres<sup>131</sup>.

Dès lors, si la précarité croît, notamment chez les jeunes adultes en phase d'insertion professionnelle, la solidarité familiale peut s'intensifier et apporter des ressources monétaires et relationnelles permettant de faire face aux difficultés. Une solidarité familiale, en l'occurrence de type mécanique, est alors à même de compenser les défaillances de la solidarité sociale de type organique. Mais, comme Louis Chauvel l'a montré l'accroissement des inégalités intergénérationnelles tend à accentuer les inégalités intragénérationnelles. Par conséquent, « *les jeunes les plus fragiles n'ont justement rien à attendre d'une famille défaillante, la solidarité familiale les laissant à l'écart de toute ressource. Les premiers bénéficiaires, en revanche, seront les membres des familles aisées, contribuant ainsi à une tendance de la société salariale : la tendance à la repatrimonialisation* »<sup>132</sup>. De même, les liens de citoyenneté qui reposent entre autres, sur les politiques sociales d'accompagnement et de protection sont appelés à soutenir les individus et les familles qui traversent des difficultés. Sont-ils en mesure de compenser l'affaiblissement des autres liens sociaux ? Les ressources qu'ils assurent aux individus s'avèrent souvent indispensables, mais lorsque la précarité économique et matérielle persiste et affaiblit les autres liens, la dépendance des bénéficiaires aux politiques sociales se renforce. Leur identité en souffre et ils sont alors confrontés à un possible déni de reconnaissance. Or, si l'on suit Nicolas Duvoux, il faut prendre en considération le fait que les aides sociales sont de plus en plus souvent conditionnées : elles exigent des bénéficiaires qu'ils se soumettent à une norme institutionnelle d'autonomie, qu'ils s'engagent dans des dispositifs de réinsertion et déploient des efforts pour retourner rapidement sur le marché du travail. Le hiatus entre la norme institutionnelle d'autonomie et l'autonomie véritable des personnes elles-mêmes est patent<sup>133</sup>. À l'évidence, les liens de citoyenneté auxquels elles ont accès sont altérés. Enfin, pour les populations les plus fragiles, le renforcement de certains liens électifs ou des solidarités communautaires, liées par exemple au quartier, solidifient les liens forts et créent des formes de solidarité de type plus mécanique, nécessaires aux individus. Mais, les liens faibles se réduisent et la diversité des liens sociaux s'amenuise. L'intégration au groupe via des liens de dépendance peut aller contre l'intégration à la société.

131 François de Singly, *Le soi, le couple et la famille*, Nathan, 1996.

132 Chauvel Louis, *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France du XXe siècle aux années 2010*, PUF, [1998], préface de la nouvelle édition 2010.

133 Duvoux Nicolas, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, PUF, 2009.



La thématique de la possible compensation de certains liens sociaux défaillants par d'autres occupe une place centrale dans la sociologie des phénomènes de bandes de jeunes. Les bandes sont des groupes informels, relativement stables, dont l'action, généralement transgressive, entretient un rapport d'opposition plus ou moins marqué avec leur environnement. Marwan Mohammed a bien précisé comment « *d'un côté, les bandes représentent une forme de délitement du lien social et, de l'autre, elles intègrent, pansent certaines plaies individuelles et collectives et permettent de gérer la relégation sociale* »<sup>134</sup>. Le concept d'anomie introduit par Durkheim, puis repris et redéfini par Merton de manière opératoire, s'avère ici pertinent. Il renvoie à l'écart qui existe entre les buts qu'une société et une culture définissent et présentent comme accomplissements et les moyens qu'elles mettent à la disposition des individus et des groupes pour les réaliser<sup>135</sup>. Lorsque la distance entre buts et moyens devient trop importante, l'anomie surgit. Or, les jeunes qui sont engagés dans des bandes cumulent habituellement un ensemble de désavantages sociaux et spatiaux : ségrégation, précarité et discrimination. Dans ce cas, la logique d'intégration sociale portée par la famille, l'école, ou l'action d'autres institutions comme les associations ou les administrations publiques peut ne pas suffire et se heurter à une logique d'attachement à la bande. Pourquoi cette dernière est-elle en mesure de compenser la déficience des autres liens sociaux ? Parce qu'au-delà des incertitudes et de la dureté des conditions auxquelles la bande expose, elle apporte trois formes de compensation. D'abord une estime sociale difficile à trouver ailleurs et qui permet de mettre à distance l'indignité et la disqualification liées à la précarité. L'action des bandes est également le moyen d'une compensation matérielle<sup>136</sup>. Elle participe enfin à la construction d'une identité plus positive, inscrite dans une histoire – celle du quartier souvent – permettant une mise en récit porteuse de significations valorisées<sup>137</sup>. Toutefois, la vie en bande réduit et appauvrit le lien social, elle implique des allégeances en contradiction avec l'autonomie attendue des individus et ne procure qu'une intégration éphémère, très marginale et finalement caduque.

En somme, la stabilité des liens sociaux et leur intensité, leur robustesse tout comme leur diversité sont variables. Quant à leurs entrecroisements, ils forment des configurations différenciées plus ou moins protectrices selon les ressources que procurent les positions et les relations sociales. Serge Paugam a proposé une typologie des formes inégales de l'intégration qui met en évidence la manière dont s'imbriquent et se renforcent les différentes dimensions du lien social. « *Il existe une forte probabilité que les personnes les mieux intégrées dans une*

---

134 Mohammed Marwan, *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, PUF, 2011.

135 Merton Robert, *Social Theory and Social Structure*, [1949], The Free Press, 1968, p. 225.

136 Nasser Tafferant, *Le Business. Une économie souterraine*, PUF, 2007.

137 Mohammed Marwan, « La force paradoxale des bandes de jeunes : compensation et marginalisation sociale », dans Paugam S. (éd.), *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, PUF, 2014.

dimension le soient aussi dans les autres et, inversement, que les personnes les moins bien intégrées le soient aussi de façon quasi systématique dans toutes les dimensions. Mais entre ces deux extrêmes, il existe aussi des situations intermédiaires »<sup>138</sup>. Cette typologie articule l'état objectif des liens sociaux que connaissent les individus et leurs expériences subjectives.

**Tableau 11:** Typologie des formes inégales de l'intégration

	État des liens sociaux	Expérience vécue
<i>Intégration assurée</i>	Forts, stabilisés et entrecroisés	Distinction
<i>Intégration fragilisée</i>	Non rompus, mais incertains	Frustration
<i>Intégration compensée</i>	Partiellement rompus	Résistance
<i>Intégration marginalisée</i>	Rompus de façon cumulative	Survie

Source : Paugam Serge, « Les paliers de l'intégration », dans Paugam S., (éd), *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, PUF, 2014.

Le type-idéal de l'intégration assurée présente des formes de protection et de reconnaissance élevées qui consolident l'autonomie des individus et la possibilité pour eux d'orienter leur vie. Lorsque les liens sociaux deviennent plus instables, perdent de leur consistance, voire se rompent alors l'intégration s'affaiblit. L'intégration fragilisée expose à la frustration, c'est-à-dire à une expérience d'échec marquée par l'incertitude qui frappe la possibilité de réaliser un ensemble de projets auxquels on aspirait. Lorsque certains liens se brisent, ceux qui restent sont davantage mobilisés en vue de résister face à des formes de précarité plus déstabilisantes et à des dénis de reconnaissance. L'intégration compensée préserve encore l'accès à quelques ressources matérielles ou relationnelles. Mais, l'intégration marginalisée, caractérisée par l'inconsistance des liens condamne tout à la fois à la privation, à un sentiment d'indignité et à une extrême dépendance vis-à-vis des quelques formes de solidarité encore présentes

---

138 Paugam Serge, « Les paliers de l'intégration », dans Paugam S., (éd), *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, PUF, 2014.

## Bibliographie

-Comprendre et savoir illustrer le processus d'individualisation ainsi que l'évolution des formes de solidarité en connaissant la distinction classique entre solidarité « mécanique » et solidarité « organique »

Dumont Louis, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Le Seuil, 1983.

Durkheim Emile, *De la division du travail social* [1893], PUF, 1991.

Durkheim E., « L'individualisme et les intellectuels », *Revue Bleue 4e série*, t. X, 1898, pp. 7-13 repris dans Durkheim E., *La science sociale et l'action*, PUF, 2010.

Durkheim E., *Le Suicide*, [1897], PUF, Paris, 1981.

Nisbet Robert, *La tradition sociologique*, PUF, 1966.

Simmel Georg, *Sociologie. Études sur les formes de socialisation*, [1908], PUF, Paris, 2010.

Tönnies Ferdinand, *Gemeinschaft und Geselleschaft*, Leipzig, Reiland, 1887, traduction française : *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, PUF, 2010.

Weber Max, *Economie et société*, [1920], 2 tomes, Pocket, 1995.

-Comprendre et pouvoir illustrer la diversité des liens qui relient les individus au sein de différents groupes sociaux (familles, groupes de pairs, univers professionnel, associations, réseaux).

Bidart Claire, Degenne Alain, Grossetti Michel, *La vie en réseau. Dynamique des relations sociales*, PUF, 2011.

Bigot Régis, Croutte Patricia, Hoibian Sandra, Müller Jörg, « Veux-tu être mon ami ? L'évolution du lien social à l'heure numérique », *CREDOC, Cahier de recherche*, décembre 2014.

Elias Norbert, *La société des individus*, Fayard, 1991.

McPherson Miller, Smith-Lovin Lynn, Cook James, « Birds of a Feather: Homophily in Social Networks », *Annual Review of Sociology*, 27, 2001.

Paugam Serge, *Le lien social*, [2008], Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2018.

Paugam Serge (dir.), *Repenser la solidarité*. Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2011.

Singly François de, *L'individualisme est un humanisme*, Ed. de l'Aube, 2005.

Tarragoni Federico, *Sociologies de l'individu*, La Découverte, « Repères », 2018.

### -Connaître les critères de construction des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS).

Amossé Thomas, « Catégories socioprofessionnelles : quand la réalité résiste ! Après le crépuscule, une nouvelle aube ? », *Revue française de socio-économie*, n°10, 2012.

Deauvieu Jérôme, Penissat Étienne, Brousse Cécile et Jayet Cyril, « Les catégories ordinaires de l'espace social français. Une analyse à partir d'un jeu de cartes », *Revue française de sociologie*, vol. 55, n°3, 2014.

Desrosières Alain et Thévenot Laurent, « Les mots et les chiffres : les nomenclatures socioprofessionnelles », *Économie et statistique*, n° 110, avril 1979.

Desrosières Alain, Thévenot Laurent, *Les catégories socioprofessionnelles*, [1988], La Découverte, 2002.

Desrosières Alain, « La nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles », *Données Sociales*, 1984.

### -Comprendre comment les nouvelles sociabilités numériques contribuent au lien social.

Bergström, Marie, *Les nouvelles lois de l'amour. Sexualité, couple et rencontres au temps du numérique*, La Découverte, 2019.

Breton Philippe, *Le culte de l'Internet. Une menace pour le lien social ?*, La Découverte, 2000.

Cardon Dominique, *Cultures Numériques*, Presses de Sciences Po, 2019.

Cardon Dominique et Smoreda Zbigniew (2014), « Réseaux et les mutations de la sociabilité », *Réseaux*, n°184-185, 2014.

Casilli Antonio, *Les liaisons numériques. Vers une nouvelle sociabilité*, Seuil, 2010.

Granjon Fabien, « Amitiés 2.0. Le lien social sur les sites de réseaux sociaux », *La Revue*, vol. 59, n°1, 2011.

Lachance, Jocelyn, *La famille connectée. De la surveillance parentale à la déconnexion des enfants*, ERES, 2019.

### -Comprendre comment différents facteurs (précarités, isolements, ségrégations, ruptures familiales) exposent les individus à l'affaiblissement ou à la rupture de liens sociaux.

Bourdieu Pierre (éd.), *La misère du monde*, Seuil, 1992.

Castel Robert, *La Montée des incertitudes. Travail, protection, statut des individus*, Seuil, 2009.

Cingolani Patrick, « La société salariale à l'épreuve de l'anomie ou de la pluralité », dans : Robert Castel éd., *Changements et pensées du changement : Échanges avec Robert Castel*, La Découverte, 2012.

Donzelot Jacques, « Question urbaine et question sociale : qu'est-ce qui a changé ? » dans : Robert Castel éd., *Changements et pensées du changement: Échanges avec Robert Castel*, La Découverte, 2012.

Pan Ké Shon Jean-Louis, « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », *Insee Première*, n° 678, 2002.

Paugam Serge (éd.), *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, PUF, 2014.

Paugam Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, 2009.

Paugam Serge, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, PUF, 2007.

Valat Emmanuel, « Le chômage de longue durée des travailleurs d'origine étrangère affecte-t-il leur propension à nouer des liens sociaux hors de leur groupe d'origine : Une évaluation pour la France métropolitaine », *Revue économique*, vol. 70, n°2, 2019.